

EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE GOYAVE

Numéro de la délibération : 3
<u>Objet de la délibération :</u> PRESCRIPTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
Numéro d'inscription au registre : 92
Nombre de membres : 29
En exercice : 29
Présents : 21 - Nombre de procuration : 01

L'an deux mille douze, le treize du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOYAVE, légalement convoqué selon la procédure d'urgence le 11 décembre 2012, s'est réuni à la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Ferdy LOUISY, Maire de la Commune.

Etaient présents (vingt-et-un conseillers municipaux) :

MM. : Ferdy LOUISY- Daniel PETRIS- Michel CATHERINE- MME Cynthia GELABALE épouse CHAPOULIE- Chantal REGENT épouse PETRIS- MME Carole VIRGINIE- Edouard PHIPPS- MME Astrid CALPAS- MME Hélène LANTIDOR épouse SILMON- MME Anita NAGAU- Jean-Yves BUDON- Lucien JOSEPHINE- Rémy SENNEVILLE- Diliane DESIREE - Tony FORTUNE- MME Nathalie SINTAMBIRIVOUTIN épouse GEORGES- Dartagnan CITRONNELLE- MME Kelly MARTIAL épouse CORVIS-Romuald MANCEL- Patrick BROCHANT- Félix EMMANUEL-./

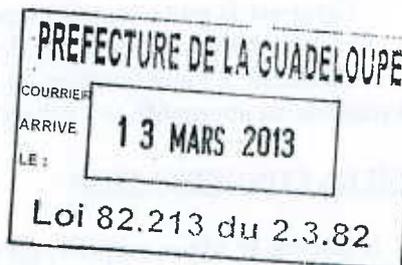
Etait absent excusé (un conseiller municipal) :

MMES MME Martine NICOLAS (procuration à M. Patrick BROCHANT)

Etaient absents (sept conseillers municipaux) :

MM. : Jean-Philippe SILMON- MME Mirella TURLET- Eugène ADONAI- Jean LAGUERRE- MME Marie-Louise MELON- Georges EDOM- MME Kitty CITRONNELLE-

Conformément à l'article L. 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, MME Cynthia CHAPOULIE est nommée **secrétaire de séance**, et ceci, à l'unanimité des membres présents.





DELIBERATION N° 3
OBJET : PRESCRIPTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-6 à L.123-13 et L.300-2 ;

Monsieur le maire expose l'opportunité et l'intérêt pour la commune de relancer une procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU).

Le Plan d'Occupation des Sols n'est plus adapté à la situation actuelle de la commune et à son aménagement et n'est plus du tout cohérent avec les nombreuses évolutions réglementaires.

La présente délibération a pour but de mettre en oeuvre un nouveau document d'urbanisme pour l'ensemble du territoire communal et conformément aux dispositions des articles L.123-6 et L.300-2 du code de l'urbanisme doit notamment être présenté au Conseil Municipal afin qu'il en délibère :

- Les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration de Plan Local d'Urbanisme ;
- Les modalités de la concertation qui se déroulera pendant l'élaboration du projet.

I. LES OBJECTIFS

Monsieur le Maire rappelle ci-après les principaux objectifs poursuivis par la municipalité, et précise que les orientations générales du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) devront faire l'objet d'un débat au sein du conseil municipal au plus tard deux mois avant que le conseil municipal ne se prononce sur l'arrêt du projet de PLU.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Mettre en conformité un document d'urbanisme ancien (Approbation le 18/07/86 – révision le 27/02/98 et modification le 22/10/02) avec le nouveau cadre réglementaire.
- Améliorer la prise en compte des problématiques liées à l'environnement et au développement durable au regard des enjeux et perspectives des lois Grenelle 1 et Grenelle 2.
- Rendre le PLU compatible avec la charte du Schéma d'Aménagement Régional.
- Organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la commune avec une approche économe en terme de consommation d'espace.
- Prendre en compte le plan de prévention des risques naturels (PPR) dans l'aménagement du territoire de la commune afin d'assurer la protection des personnes et des biens.
- Permettre une évolution mesurée et contrôlée de la population et une mixité sociale.
- Développer l'urbanisation future de manière raisonnée en privilégiant l'organisation de la densification du territoire et la maîtrise de l'étalement urbain.
- Eviter l'urbanisation de manière linéaire et diffuse en privilégiant la densification des « dents creuses ».
- Favoriser la protection des espaces naturels et agricoles.
- Favoriser le développement de l'activité touristique et artisanale.
- Réfléchir à l'amélioration de la circulation et du stationnement sur la commune et favoriser les déplacements alternatifs aux véhicules motorisés.

II. SUR LA CONCERTATION

Monsieur le Maire rappelle, qu'en application des dispositions de l'article L300-2 du Code de l'urbanisme, les modalités de la concertation doivent être déterminées dans la délibération de prescription du PLU.

La concertation suppose une information et un échange contradictoire. Aussi, Monsieur le Maire propose, afin qu'il en soit délibéré, les modalités de concertation suivantes :

► Moyens d'information prévus :

- Affichage de la présente délibération ;
- Information de la population par voie de presse et affichage en mairie et sur les lieux habituels d'affichage ;
- Information du public par les bulletins municipaux ;
- Tenue de deux réunions publiques : l'une avant approbation du PADD, la seconde avant arrêt du PLU ;
- Mise à disposition en Mairie des documents d'étude, au fur et à mesure de leur production, aux jours et heures d'ouverture habituels de la Mairie

► Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- Un registre à feuillets non mobiles destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public, à la Mairie aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- Rencontre du maire ou du maire-adjoint délégué à l'urbanisme pour toute personne qui en fera la demande, aux heures habituelles de permanence des élus ;
- Possibilité d'écrire au maire
- Site internet, page facebook, etc...

Monsieur le Maire précise :

- Que cette concertation se déroulera pendant toute la durée d'élaboration du projet ;
- Qu'à l'issue de cette concertation, il en présentera un bilan devant le Conseil municipal qui en délibèrera.

Considérant qu'il y a lieu d'élaborer le PLU sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du Code de l'urbanisme ;

Considérant qu'il y a lieu de définir les objectifs du PLU ainsi que les modalités de la concertation conformément aux articles L.123-6 et L.300-2 du Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

**Après en avoir délibéré,
DECIDE A L'UNANIMITE**

DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES (6 abstentions) :

1 - de prescrire l'élaboration du PLU sur l'ensemble du territoire communal, aux vues des objectifs suivants :

- **Mettre en conformité** un document d'urbanisme ancien (décembre 1986) avec le nouveau cadre réglementaire.
- **Améliorer la prise en compte** des problématiques liées à l'environnement et au développement durable au regard des enjeux et perspectives des lois Grenelle 1 et Grenelle 2.

- **Rendre le PLU** compatible avec la charte du Schéma d'Aménagement Régional (SAR).
- **Organiser l'espace communal** pour permettre un développement harmonieux de la commune avec une approche économe en terme de consommation d'espace.
- **Prendre en compte** le plan de prévention des risques naturels (PPR) dans l'aménagement du territoire de la commune afin d'assurer la protection des personnes et des biens.
- **Permettre le maintien** du niveau démographique actuel et une mixité sociale.
- **Développer l'urbanisation future** de manière raisonnée en privilégiant l'organisation de la densification du territoire et la maîtrise de l'étalement urbain.
- **Eviter l'urbanisation** de manière linéaire et diffuse en privilégiant la densification des « dents creuses ».
- **Favoriser la protection** des espaces naturels et agricoles.
- **Favoriser le développement** de l'activité touristique et artisanale.
- **Réfléchir à l'amélioration** de la circulation et du stationnement sur la commune et favoriser les déplacements alternatifs aux véhicules motorisés.

2 - de fixer les modalités de la concertation publique associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole (Syndicat Agricole) à savoir :

► **Moyens d'information prévus**

- Affichage de la présente délibération ;
- Information de la population par voie de presse et affichage en mairie et sur les lieux habituels d'affichage ;
- Information du public par les bulletins municipaux ;
- Tenue de deux réunions publiques : l'une avant approbation du PADD, la seconde avant arrêt du PLU ;
- Mise à disposition en Mairie des documents d'étude, au fur et à mesure de leur production, aux jours et heures d'ouverture habituels de la Mairie.

► **Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :**

- Un registre à feuillets non mobiles destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public, à la Mairie aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- Rencontre du maire ou du maire-adjoint délégué à l'urbanisme pour toute personne qui en fera la demande, aux heures habituelles de permanence des élus ;
- Possibilité d'écrire au maire.
- Site internet, page facebook, etc...

3 - que, conformément à l'article L.123-8 du Code de l'urbanisme, les personnes publiques autres que l'Etat seront consultées à leur demande au cours de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, il en est de même des personnes visées à l'article R.123-16 du Code de l'Urbanisme, à savoir :

- le président du Conseil Régional ;
- le président du Conseil Général ;
- le président du Syndicat Mixte des Transports en Commun ;
- le président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT) du fait de l'intégration à compter di 01 janvier 2013 de la commune à la CANBT;
- les présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région des Iles de Guadeloupe, de la chambre des métiers et de la chambre d'agriculture ;

- les maires des communes limitrophes : Petit-Bourg et Capesterre Belle-Eau
- le président du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM de la Guadeloupe)
- le président du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

4 - que, conformément à l'article L.123-7 du Code de l'Urbanisme, de demander à ce que les services de l'État soient associés à l'élaboration du PLU, à savoir :

- Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;
- Direction de l'Agence Régionale de la Santé ;
- Direction de l'Office de l'Eau ;
- Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine ;

5 - de demander, conformément à l'article L.121-7 du Code de l'Urbanisme, que les services extérieurs de l'Etat et notamment le Direction Départementale des Territoires (services environnement, agriculture, de prévention des risques et urbanisme) soient mis gratuitement à la disposition de la commune pour l'assister et la conseiller en tant que de besoin pendant toute la durée de la procédure ;

6 - d'autoriser le Maire à signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'Etat ;

7 - d'autoriser le maire à souscrire le marché pour l'élaboration du PLU pour un montant prévisionnel de 30 000 € ;

8 - de charger le bureau d'études, retenu suite à une consultation, de la réalisation des études nécessaires à l'élaboration du PLU ;

9 - de solliciter l'État, conformément à l'article L.121-7 du Code de l'urbanisme, en vue d'obtenir une compensation financière pour couvrir les dépenses entraînées par les études et l'établissement des documents ;

10 - dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget de l'exercice considéré en section d'investissement et que les dépenses donneront droit aux attributions du Fonds de compensation pour la TVA ;

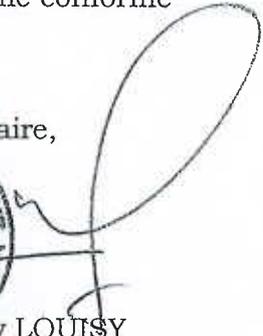
Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au préfet de région ;
- à la présidente du conseil régional ;
- au président du conseil général ;
- aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers et de la chambre d'agriculture ;
- au président de la communauté de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre ;
- au président du Parc National de la Guadeloupe.

Conformément à l'article R.123-25 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,


Ferdinand LOUISY

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le 13/03/13...et publication ou notification du 14/03/13...

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE
COURRIER
ARRIVE LE : 13 MARS 2013
Loi 82.213 du 2.3.82



Commune de

GOYAVE

GUADELOUPE

Tél : 0590 95.91.11

Fax : 0590 95.94.95

Monsieur Ferdy LOUISY
Maire de Goyave

A

Madame la Préfète
Palais d'Orléans- rue Lardenoy
97109 BASSE-TERRE cédex

Ns Réf. : FL/AP/PA/14- 3316

Suivie par Philippe ARAMINTHE

☎ 0590 95 91 11

☎ 0590 95 86 29

Mail : philippe.araminthe@villedegoyave.fr

Goyave, le 09 octobre 2014

Objet : Lancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Goyave

Madame la Préfète,

La commune de Goyave entame sa réflexion sur le développement et l'aménagement de son espace communal au travers de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme.

A ce titre, cette mission a été confiée au groupement composé des cabinets Urbis, Etec, Projet Base, Biodiversité et H3C-Caraïbes avec pour mandataire Urbis.

La réunion de lancement s'est tenue le 07 octobre 2014 en Mairie de Goyave.

Comme vous le savez, compte tenu de l'entrée en vigueur de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dit loi ALUR) en mars 2014, l'élaboration de ce plan se heurte à des contraintes de temps importantes.

Afin de faciliter la réalisation de ce document stratégique pour la commune, je sollicite votre grande collaboration pour la mise à disposition des documents demandés par le groupement.

Je vous remercie d'avance de réserver un bon accueil à ces opérateurs.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire
Ferdy LOUISY



REUNION PLU DU 6 NOVEMBRE 2014

NOM	PRENOM	QUALITE	EMARGEMENT
RENOUVEZ	Alain	DGS	
DURBANT	Naouze	Service Urbanisme	
VALERIE	Hugues	Service Urbanisme	
Lezg	LAUPEN	Consultant HBC	
VALENTIN	Myriam	URBIS	
Rehlinzi	Nicolas	BST STBC	
LUREL	Felix	BIO UNIVERSITE	
ARAMINTHE	Philippe	Mairie - Pole AVEST	



EXTRAITS DU REGISTRE DE DELIBERATIONS

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE
08 OCT. 2015
Loi 82.213 du 2.3.82

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE GOYAVE

L'an deux mille quinze, le vingt-deux du mois de septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOYAVE, légalement convoqué le 15 septembre 2015, s'est réuni à la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Ferdy LOUISY, Maire de la Commune.

Etaient présents :

MM. : Ferdy **LOUISY**- Daniel **PETRIS**- Michel **CATHERINE** MME Marelyne **VARO**- Dartagnan **CITRONNELLE**- Luc **DONNET**- MME Geneviève **GAMER**- Rosan **LABIRIN**- MME Ghislaine **LAFLEUR**- Jean-Yves **BUDON**- Lucien **JOSEPHINE**- Philippe **TARER**- Félix **EMMANUEL**- MME Suzy **LAPIERRE DE MELINVILLE**- MME Nathalie **SINITAMBIRIVOUTIN**- MME Cathia **ARISTEE**- Rémy **SENNEVILLE** (arrivée à 18 H 46)- Patrick **BROCHANT**- MME Maryse **CITRONNELLE** (arrivée à 19 H)- MME Célia **PAULIN** (arrivée à 18 h 46)- Fernand **BETHY**./

Etaient absents excusés :

MM. : MME Chantal **REGENT** (procuration à MME Nathalie SINITAMBIRIVOUTIN)- Farnèze **ADONAI** (procuration à M. Rosan LABIRIN)- MME Marielle **LAROCHELLE** (procuration à MME Geneviève GAMER)./

Etaient absents :

MM. : MME Edmée **CALVAIRE**- MME Carole **VIRGINIE**- Antoine **SAHAI**- Achille **ADONAI**- MME Elisabeth **DANICAN**./

Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. Félix EMMANUEL** est nommé secrétaire de séance, et ce, à l'unanimité des membres présents.

N° de la délibération :

12

Objet de la délibération :

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Nombre de membres en exercice :

29

Nombre de présents :

21

Nombre d'absents :

5

Nombre d'absents excusés :

3

Nombre de procurations :

3

DELIBERATION N° 12

OBJET : ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME –
DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET
D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi de Solidarité et Renouveau urbains du 13 décembre 2000 modifiée par la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 instaurant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) comme élément central du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite Grenelle II élargissant et précisant le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 123-1, L.123-9 et L.123-18 ;

Vu la délibération n°3 du 13 décembre 2012 du conseil municipal de prescription du Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que l'article R*123-1 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;

Considérant que l'article L. 123-1-3 du code de l'urbanisme précise que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

► définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

► arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune ;

► fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ;

Considérant que l'article L.123-9 du code de l'urbanisme prévoit que les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que le PADD :

- inscrit le PLU dans une véritable démarche de projet, au travers d'une vision stratégique du développement du territoire communal à moyen terme (15 ans).
- présente une dimension politique en concevant le projet d'avenir de la commune
- constitue un outil pédagogique permettant d'exposer de façon claire le projet urbain de la commune
- traduit un état d'avancement suffisant du Plan Local d'Urbanisme mais demeure un document évolutif ;

**APRES EN AVOIR DEBATTU,
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :**

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la tenue du débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Goyave.

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
08/10/15.....et
publication ou notification de
08/10/15.....

LE MAIRE,
Pour le Maire et par déléguation
Adjoint au Maire
Ferdy LOUISE MICHEL CATHERINE
LE MAIRE
LE: 08 OCT. 2015
Loi 82.213 du 2.3.82



ANNULE ET REMPLACE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE GOYAVE

N° de la
délibération :
2016-08-05
Objet de la
délibération :

DELIBERATION
TIRANT LE BILAN
DE LA
CONCERTATION
ET ARRETANT
LE PLAN LOCAL
D'URBANISME
DE LA COMMUNE
DE GOYAVE

Nombre de membres
en exercice :

29

Nombre de présents :

17

Nombre d'absents :

06

Nombre d'absents
excusés :

06

Nombre de
procurations :

04

L'an deux mille seize, le neuf du mois d'août, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOYAVE, légalement convoqué le 3 août 2016, s'est réuni à la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Daniel PETRIS, 1^{ER} Adjoint au maire de la Commune.

Etaient présents :

MM. : Daniel **PETRIS**- Michel **CATHERINE**- Mme Marelyne **VARO**- Dartagnan **CITRONNELLE**- Luc **DONNET**
Mme Geneviève **GAMER**- Mme Ghislaine **LAFLEUR**- Farnèze **ADONAI**- Jean-Yves **BUDON**- Lucien **JOSEPHINE**- Philippe **TARER**- Félix **EMMANUEL**- Mme Suzy **LAPIERRE DE MELINVILLE**- Mme Marielle **LAROCHELLE**- Mme Cathia **ARISTEE**- Rémy **SENNEVILLE**- Patrick **BROCHANT**./

Etaient absents excusés :

MM. : Ferdy **LOUISY**- Mme Edmée **CALVAIRE** [procuration à Mme Ghislaine LAFLEUR]- Mme Chantal **REGENT** [procuration à M. Daniel PETRIS]- Rosan **LABIRIN** [procuration à M. Michel CATHERINE]- Fernand **BETHY** [procuration à M. Jean-Yves BUDON]- Mme Elisabeth **DANICAN**./

Etaient absents :

MM. : Mme Nathalie **SINITAMBIRIVOUTIN**- Antoine **SAHAI**- Mme Léone **FORTUNE**- Achille **ADONAI**- Mme Maryse **CITRONNELLE**- Mme Célia **PAULIN**-./

Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. Félix EMMANUEL** est nommé secrétaire de séance, et ce, à l'unanimité des membres présents.





DELIBERATION N° 2016-08-05
TIRANT LE BILAN DE LA CONCERTATION
ET ARRETANT LE PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE GOYAVE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les raisons qui ont conduit la commune à engager la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et les conditions dans lesquelles le projet a été conçu.

Monsieur le Maire précise les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre et le bilan qu'il convient de tirer de cette concertation, ainsi que les orientations et règles que contient le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur Le Maire informe que le projet de PLU doit être « arrêté » par délibération du Conseil Municipal et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L.132-7 et suivants, L.104-6 et L.153-16 du Code de l'Urbanisme.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 151-1 et suivants, L.153-1 et suivants et R.153-3 et suivants.

Vu la délibération du conseil municipal n°3 du 13 décembre 2012 de prescription du plan local d'urbanisme fixant les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et les modalités de la concertation de la population.

Vu le bilan de concertation, annexé à la délibération, récapitulant les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre et prouvant le respect des prérogatives de la délibération du conseil municipal n°3 du 13 décembre 2012.

Vu l'association et la consultation des Personnes Publiques Associées, du représentant de l'Autorité Environnementale et de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers au travers de son secrétariat assuré par la Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt afin de disposer d'une assistance technique et juridique et ajuster le projet de PLU préalablement aux avis officiels de ces instances

• **Personnes publiques Associées :**

- 21 janvier 2015 : Sortie terrain pour présentation des enjeux et des secteurs stratégiques du territoire et échanges sur les problématiques spécifiques de Goyave
- 28 janvier 2015 : Présentation du diagnostic de territoire, Ateliers d'échanges sur les enjeux et ambitions communaux de développement

urbain, développement économique, de protection et mise en valeur de l'environnement agricole et naturel

- 05 novembre 2015 : Présentation des orientations du projet d'aménagement et de développement durables et de la méthodologie de l'évaluation environnementale
- 04 mai 2016 : Rappel du PADD, présentation des Orientations d'Aménagement et de Programmation et du Zonage

• **Autorité environnementale :**

- 27 octobre 2015 : Cadrage préalable de l'évaluation environnementale

• **CDPNAF (DAAF)**

- 17/05/2016 : Analyse de l'évolution des zonages agricoles et naturels, présentation du projet de Zonage et des compensations de la consommation des terres

Considérant que les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ont été soumises au débat du conseil municipal dans sa séance du 22 septembre 2015, soit 9 mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme.

Considérant que la Commission Communale Aménagement du territoire et Développement Durable et la Commission Communale Spéciale Plan Local d'Urbanisme ont suivi l'élaboration du document d'urbanisme au travers de l'examen du Projet d'Aménagement et de Développement Durables le 18 septembre 2015 en amont de son débat au Conseil Municipal et du projet du PLU le 27 juin 2016 en amont de son arrêt au Conseil Municipal.

Considérant la prise en compte des observations de la population en adéquation avec le projet stratégique de la commune et découlant de la concertation mise en œuvre pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

Considérant que le projet de PLU, composé du Rapport de présentation, du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, des Orientations d'Aménagement et de Programmation, du Règlement et des Annexes, conformément à l'article L.151-2 du Code de l'Urbanisme, est achevé.

Considérant que le projet de PLU a fait l'objet d'une Evaluation Environnementale, conformément à l'article R. 104-10 et suivants du Code de l'Urbanisme, qui est intégrée au rapport de présentation.

Considérant que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis, conformément aux articles L. 104-6 et L.153-16 du Code de l'Urbanisme, aux Personnes Publiques Associées, à la Mission Régionale de



l'Autorité Environnementale et à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :**

Article 1 : De tirer le bilan de la concertation considéré comme favorable tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Article 2 : D'arrêter le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Goyave tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Article 3 : De soumettre pour avis le Plan Local d'Urbanisme aux Personnes Publiques Associées, à Monsieur le Préfet de Région en tant qu'Autorité Environnementale, et à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

Article 4 : De soumettre pour avis le Plan Local d'Urbanisme aux communes limitrophes, aux organismes et associations agréées qui en ont fait la demande.

Article 5 : De procéder à l'affichage de cette présente délibération en Mairie durant un mois conformément à l'article R.123.18 du Code de l'Urbanisme.

Article 6 : De Mandater Monsieur le Maire pour la signature de tout acte relatif à cette affaire dont les pièces d'arrêt du Plan Local d'Urbanisme.

Article 7 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

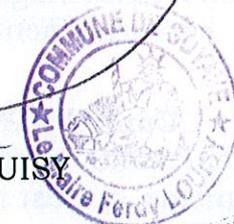
Article 8 : Monsieur le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Ferdy LOUISY

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le 11/08/16et publication ou notification du 11/08/16



PLAN LOCAL D'URBANISME

BILAN DE LA CONCERTATION



GOYAVE

Juillet 2016

SOMMAIRE



ASPECTS RÉGLEMENTAIRES	3
1. <i>La concertation dans la loi</i>	3
2. <i>Les modalités de concertation définies par la délibération</i>	3
ACTIONS DE CONCERTATION	4
1. <i>Réunion publique de lancement</i>	4
2. <i>Réunions publiques dans les quartiers</i>	7
3. <i>Réunion publique phase zonage & Règlement</i>	18
4. <i>Le registre de concertation et mise à disposition des documents d'études</i>	20
5. <i>La page Facebook de la Ville de Goyave</i>	20
6. <i>La consultation des Personnes publiques associées et autres</i>	22
CONCLUSION	24
ANNEXES	25

ASPECTS RÉGLEMENTAIRES



1. LA CONCERTATION DANS LA LOI

L'article L103-2 du Code de l'Urbanisme (1er janvier 2016) précise en ces termes :

- « Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :
- 1° L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;
 - 2° La création d'une zone d'aménagement concerté ;
 - 3° Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat ;
 - 4° Les projets de renouvellement urbain. »

Ainsi, au titre du 1° de cet article, le PLU de Goyave doit faire l'objet d'une concertation.

2. LES MODALITÉS DE CONCERTATION DÉFINIES PAR LA DÉLIBÉRATION

Dans sa délibération prise le 13 décembre 2012, le Conseil Municipal précise les termes de la concertation :

1. Moyens d'information prévus :

- Affichage de la présente délibération;
- Information de la population par voie de presse et affichage en mairie et sur les lieux habituels d'affichage;
- Information du public par les bulletins municipaux;
- Tenue de deux réunions publiques: l'une avant approbation du PADD, la seconde avant arrêt du PLU;
- Mise à disposition en Mairie des documents d'étude, au fur et à mesure de leur production, aux jours et heures d'ouverture habituels de la Mairie

2. Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- Un registre à feuillets non mobiles destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public, à la Mairie aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- Rencontre du maire ou du maire-adjoint délégué à l'urbanisme pour toute personne qui en fera la demande, aux heures habituelles de permanence des élus;
- Possibilité d'écrire au maire
- Site internet, page facebook, etc . . .

Monsieur le Maire précise:

- Que cette concertation se déroulera pendant toute la durée d'élaboration du projet;
- Qu'à l'issue de cette concertation, il en présentera un bilan devant le Conseil municipal qui en délibèrera.

ACTIONS DE CONCERTATION

Tout au long de l'élaboration de son PLU, la commune a tenu à laisser une large place à la concertation de ses habitants. Pour cela, les actions de concertation mises en places ont dépassé les préconisations inscrites dans la délibération datant du 13 décembre 2012.

La concertation des habitants a été ouverte dès le début de l'élaboration du PLU par une réunion publique de lancement. Elle s'est poursuivie par des ateliers dans les quartiers de présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et de recueil des propositions de la population pour alimenter ce projet de territoire. Pour ensuite, faire l'objet d'une dernière réunion de présentation avant l'arrêt du PLU.

1. LA RÉUNION PUBLIQUE DE LANCEMENT - 12 DÉCEMBRE 2014

DATE - HEURE :

12 décembre 2014 à 18h

DURÉE DE LA RÉUNION :

2 heures

OBJECTIFS :

- Présenter la démarche du PLU & les aspects réglementaires
- Brosser rapidement un premier état des lieux de la commune et de ses enjeux
- Proposer un calendrier

MOYENS DE COMMUNICATION :

- Bulletin à la radio (RCI)
- Plaquette de communication (illustrations ci-dessous). Tirage à 4000 exemplaires : distribués en porte à porte et mise à disposition dans les bâtiments publics et les commerces.

NOMBRE D'HABITANTS PRÉSENTS :

Environ 70 personnes présentes

Venez vous informer,

Cela vous concerne!

PLU
Plan Local d'Urbanisme

PLU
Plan Local d'Urbanisme



La Ville de Goyave élabore actuellement son **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**. Ce document remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS) en vigueur depuis 1986 (révisé en 1998).

Entre POS et PLU, il y a plus qu'un changement d'appellation : le PLU inscrit Goyave dans une démarche de projet de territoire. A cet effet, il fixe des objectifs à atteindre sur des thématiques **urbaines, sociales, économiques, démographiques, patrimoniales et environnementales**. Sur ces sujets, plusieurs questions doivent trouver réponse : Comment appréhender l'évolution de la population? Quels types de logements pour quels secteurs? Comment protéger et valoriser le patrimoine naturel et agricole? Où implanter les zones d'activités économiques? Etc...

Ces orientations sont exprimées dans le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** qui constitue la clef de voûte du PLU. Il permet de répondre aux besoins du présent (foncier, logement, équipements, projets structurants) sans compromettre les possibilités pour les générations futures de satisfaire les leurs.

Le PLU c'est aussi une **procédure de concertation** qui sollicite tous les acteurs du territoire : pas seulement les élus et leurs techniciens mais bien l'ensemble des habitants, des professionnels et toutes personnes qui vivent la ville quotidiennement. **La participation de tous** est donc requise pour élaborer ensemble cet outil indispensable au développement cohérent et équilibré de la commune sur les vingt prochaines années.

Le présent dépliant apporte les informations nécessaires pour comprendre cette procédure complexe qui concerne chacun d'entre nous.



M. Le Maire
Ferdy LOUISY

Contacts :

Pôle Aménagement, Urbanisme, Environnement et Services techniques

Rue des Ecoles, 97128 GOYAVE

Tel. : 05 90 95 91 11

Facebook : <http://www.facebook.com/ville.degoyave>

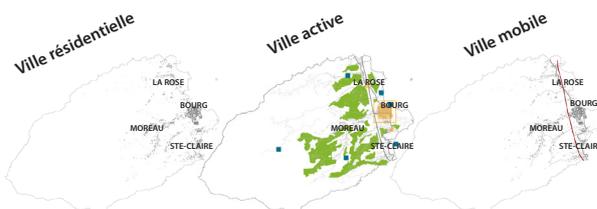
Goyave, une ville renouvelée pour 2030

RÉUNION PUBLIQUE DE LANCEMENT

**Le 12 décembre 2014
à 18 heures**

Mairie de Goyave, Rue des Ecoles

Un PLU pour définir le visage de la commune au cours des quinze prochaines années !



ACTIONS DE CONCERTATION

Points de repères sur le PLU

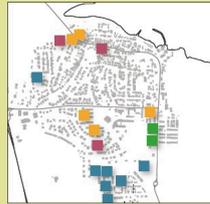


Les pièces constitutives d'un PLU :

Le rapport de présentation

Le rapport de présentation décrypte le territoire dans toutes ses composantes: urbaines, sociales, économiques, démographiques, patrimoniales et environnementales.

Ce document a pour but de synthétiser les enjeux du territoire auxquels le PLU se doit d'apporter des réponses.



Le PADD

Les réponses aux enjeux du territoire sont contenues dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. C'est un document simple et concis. Il présente le projet communal selon les grandes orientations thématiques retenues par l'équipe municipale.



Le zonage et le règlement

Sur la base du PADD, un zonage du territoire est défini selon des vocations. Il distingue les zones urbaines ou zones à urbaniser, les espaces agricoles et naturels à préserver. Un règlement vient s'appliquer à chaque type de zone. Il s'impose à toute personne souhaitant construire pour la réalisation de leurs différents projets.



Les Orientations d'Aménagement et de programmation

Les OAP viennent schématiser l'ambition d'aménagement portée sur les espaces qui ont des enjeux spécifiques (zone à urbaniser, quartier ou secteur à mettre en valeur, implantation d'un équipement public). Les OAP peuvent être thématiques (transport, énergie...).



PHASAGE

Délibération du conseil municipal
(prescrivant la révision du PLU et précisant les objectifs de la révision ainsi que les modalités de concertations)

Diagnostic du territoire
(Rapport de présentation)

Orientations d'aménagement et de programmation

Formalisation du projet
(PADD)

Traduction réglementaire
(Zonage & Réglementation)

Délibération

(Arrêt du projet de PLU & bilan de la concertation)

Transmission aux services publics associés

Enquête publique

Finalisation du dossier

Délibération du Conseil Municipal
(Approbation du PLU)

Plan local d'Urbanisme

Rapport de présentation

PADD

Zonage & règlement

OAP

Annexes

ÉCHANGES PRINCIPAUX :

> voir Compte-rendu de réunion - Annexe n°1

RETOURS :

ACTIONS DE CONCERTATION



17/4/2015

Plu : le territoire à la loupe - Journal France-Antilles - toute l'actualité de votre région en Guadeloupe - FranceAntilles.fr

FRANCE-ANTILLES

www.franceantilles.fr

Régions - Nord Basse-Terre

GOYAVE

Plu : le territoire à la loupe

Claudia BELTON

Mercredi 17 décembre 2014



L'élaboration du Plu ne concerne pas seulement les propriétaires mais tout ceux qui vivent sur le territoire de la commune de Goyave.

Les administrés ont démontré, vendredi, par leur présence et leurs questions qu'ils veulent vivre sur leur territoire malgré les handicaps. Pour les professionnels, il s'agit de les intégrer dans le projet de territoire.

Invités en mairie, à une réunion de lancement du Plu (plan local d'urbanisme 2015-2030) les habitants ont, par leurs questions, passés le territoire à la loupe. « Quels sont les terrains inondables ? », a lancé celui-ci. « Une rivière passe juste à côté de ma maison, que faire pour arrêter sa progression ? », a poursuivi celui-là. « Quels sont les risques de glissements de terrain ou d'inondation dans cette section ? ». Des interrogations auxquelles Ferdys Louisy, le maire, les techniciens de la mairie mais aussi des bureaux d'études (Urbis, Biodiversité et H3C) ont eu à répondre. Avant de lancer le débat, les professionnels ont expliqué aux personnes présentes, les zones définies en rouge, en bleu foncé, en bleu ciel ou en blanc. Ils ont aussi suivi les cours d'eau. « Pour tout ce qui est confortement des berges, c'est la compétence de la Région. Pour autre chose, il peut s'agir du Département. Pour avoir plus de poids, vous devriez vous regrouper, et s'il le faut recourir à une pétition », a conseillé Ferdys Louisy.

GOYAVE, UNE VILLE DORTOIR ?

Très tôt, les représentants des cabinets d'études ont annoncé la couleur : Goyave est une commune rurale à 75% et à 14% agricole. Dans le futur document, ces données devront être prises en compte, et servir de levier de développement durable à la commune. « Nous avons noté par exemple que sur 2 500 actifs, indique Myriam Valentin, chargée du Plu de Goyave, plus de 1 000 personnes travaillent sur la région pointoise. Il s'agit de se poser la question suivante : que veut-on pour Goyave ? Veut-on qu'elle devienne une ville dortoir ? Or, les gens

<http://www.guadeloupe.franceantilles.fr/imprimer.php>

1/3

ACTIONS DE CONCERTATION

2. LES RÉUNIONS DANS LES QUARTIERS - OCTOBRE - NOVEMBRE 2015

Durant le mois d'octobre 2015 se sont tenus 6 réunions de concertation au sein des quartiers de Goyave. L'objectif était double, ces réunions nous ont permis de toucher les habitants directement dans leur quartier pour ceux qui ne pouvaient pas forcément se déplacer jusqu'au bourg. Elles nous ont également permis d'affiner le projet de territoire selon les secteurs.

2.1. Réunion du Bourg - 16 octobre 2015

DATE - HEURE :

16 octobre 2015, 18h30

DURÉE DE LA RÉUNION :

2H30

OBJECTIFS :

- Présentation du diagnostic
- Présentation des orientations du PADD (fondées par les enjeux issus du diagnostic)
- Recueillir les avis de la population au sein d'ateliers participatifs en groupes restreints animés par les élus et les techniciens

MOYENS DE COMMUNICATION :

- Bulletin radio (RCI) (voir Annexe n°5)
- Encarts dans le journal France-Antilles (voir encart FA du 15 octobre 2015)
- Plaquette de communication (illustrations ci-dessous). Tirage à 4000 exemplaires : distribués en porte à porte et mise à disposition dans les bâtiments publics et les commerces.

NOMBRE D'HABITANTS PRÉSENTS :

Environ 50 personnes présentes

Extrait France Antilles - 15/10/2015

VITE VU, VITE LU

PLU : DES RÉUNIONS PUBLIQUES

GOYAVE. Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) la municipalité organise des rencontres de concertation dans les quartiers. Ces rencontres ont pour objectif de présenter le projet d'urbanisation de la Ville pour les quinze prochaines années tout en recueillant les idées et les propositions des administrés. Les réunions se dérouleront du 16 octobre au 4 novembre, à 18 h 30, selon le calendrier suivant :

- demain, pour le bourg à l'hôtel de ville ;
- mercredi 21 octobre, pour Blonzac, Sarcelle, La Rose au 93, résidence Les Cythères II ;
- vendredi 23 octobre, pour Bonfils, Moreau au domaine de la Souvenance (habitation Schwarz-Bart) ;
- mercredi 28 octobre pour Bois-sec et Fort'île au 104, résidence Ti-Racoon ;
- vendredi 30 octobre pour Sainte-Claire et Barthélémy, à la résidence Pom'Kannel (local associatif) ;
- mercredi 4 novembre pour Morne-Rouge et Christophe à l'école de Christophe.

RENCONTRE LITTÉRAIRE

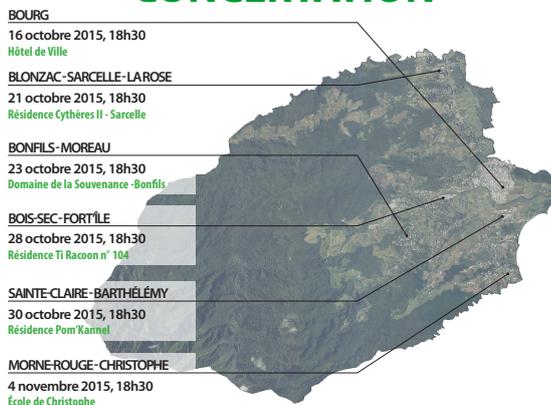
PETIT-BOURG. Dans le cadre du Mois du créole, une rencontre littéraire avec Lucien Degras est organisée le samedi 24 octobre, à 10 heures, à la bibliothèque municipale, sur son ouvrage *Le jardin créole*, publié aux éditions Jasor. Plus d'informations au 05 90 95 69 43.

PLU
Plan Local d'Urbanisme



Goyave, une ville renouvelée pour 2030

RÉUNIONS DE CONCERTATION



ACTIONS DE CONCERTATION

ÉCHANGES PRINCIPAUX :

> voir CR - Réunion de concertation - Bourg - 16 octobre 2015 - Annexe n°2

RETOURS :

Carte récapitulative - reprenant les éléments évoqués en ateliers

2.2. Réunion de Blonzac-Sarcelle - La Rose - 21 octobre 2015



ACTIONS DE CONCERTATION

DATE - HEURE :

21 octobre 2015, 18h30

DURÉE DE LA RÉUNION :

2h30

OBJECTIFS :

- Présentation du diagnostic
- Présentation des orientations du PADD (fondées par les enjeux issus du diagnostic)

La réalisation d'ateliers lors de cette réunion n'était pas envisageable au vu des moyens et conditions : une seule salle ...

MOYENS DE COMMUNICATION :

- Bulletin radio (RCI) (voir Annexe n°5)
- Encarts dans le journal France-Antilles (voir 2.1)
- Plaquette de communication (voir 2.1.)

NOMBRE D'HABITANTS PRÉSENTS :

Environ 30 personnes présentes

ÉCHANGES PRINCIPAUX :

> voir CR - Réunion de concertation - Sarcelle - 21 octobre 2015 - Annexe n°2

RETOURS :



ACTIONS DE CONCERTATION



La réunion de concertation à Sarcelle en images...



ACTIONS DE CONCERTATION



2.3. Réunion de Bonfils - Moreau - 23 octobre 2015

DATE - HEURE :

23 octobre 2015, 18h30

DURÉE DE LA RÉUNION :

2h30

OBJECTIFS :

- Présentation du diagnostic
- Présentation des orientations du PADD (fondées par les enjeux issus du diagnostic)

La réalisation d'ateliers lors de cette réunion n'était pas envisageable au vu des moyens et conditions : une seule salle ...

MOYENS DE COMMUNICATION :

- Bulletin radio (RCI) (voir Annexe n°5)
- Encarts dans le journal France-Antilles (voir 2.1)
- Plaquette de communication (voir 2.1.)

NOMBRE D'HABITANTS PRÉSENTS :

Environ 30 personnes présentes

ÉCHANGES PRINCIPAUX :

> voir CR - Réunion de concertation - Bonfils - 23 octobre 2015 - Annexe n°2

RETOURS :

La réunion de concertation à Bonfils en images...



ACTIONS DE CONCERTATION



2.4. Réunion de Bois-sec - Fort'île - 28 octobre 2015

DATE - HEURE :

28 octobre 2015, 18h30

DURÉE DE LA RÉUNION :

2h30

OBJECTIFS :

- Présentation du diagnostic
- Présentation des orientations du PADD (fondées par les enjeux issus du diagnostic)

La réalisation d'ateliers lors de cette réunion n'était pas envisageable au vu des moyens et conditions : une seule salle ...

MOYENS DE COMMUNICATION :

- Bulletin radio (RCI) (voir Annexe n°5)
- Encarts dans le journal France-Antilles (voir 2.1)
- Plaquette de communication (voir 2.1.)

NOMBRE D'HABITANTS PRÉSENTS :

Environ 15 personnes présentes

ÉCHANGES PRINCIPAUX :

> voir CR - Réunion de concertation - Bois-sec - 28 octobre 2015 - Annexe n°2

RETOURS : *La réunion de concertation à Bois-sec en images...*



ACTIONS DE CONCERTATION



2.5. Réunion de Sainte-Claire - Barthélémy - 30 octobre 2015

DATE - HEURE :

30 octobre 2015, 18h30

DURÉE DE LA RÉUNION :

2h30

OBJECTIFS :

- Présentation du diagnostic
- Présentation des orientations du PADD (fondées par les enjeux issus du diagnostic)

La réalisation d'ateliers lors de cette réunion n'était pas envisageable au vu des moyens et conditions : une seule salle ...

MOYENS DE COMMUNICATION :

- Bulletin radio (RCI) (voir Annexe n°5)
- Encarts dans le journal France-Antilles (voir 2.1)
- Plaquette de communication (voir 2.1.)

NOMBRE D'HABITANTS PRÉSENTS :

Environ 30 personnes présentes

ÉCHANGES PRINCIPAUX :

> voir CR - Réunion de concertation - Sainte Claire - 30 octobre 2015 - Annexe n°2

RETOURS : *La réunion de concertation à Sainte-Claire en images...*



ACTIONS DE CONCERTATION



2.6. Réunion de Morne-Rouge - Christophe - 4 novembre 2015

DATE - HEURE :

4 novembre 2015, 18h30

DURÉE DE LA RÉUNION :

2h30

OBJECTIFS :

- Présentation du diagnostic
- Présentation des orientations du PADD (fondées par les enjeux issus du diagnostic)

La réalisation d'ateliers lors de cette réunion n'était pas envisageable au vu des moyens et conditions : une seule salle ...

MOYENS DE COMMUNICATION :

- Bulletin radio (RCI) (voir Annexe n°5)
- Encarts dans le journal France-Antilles (voir 2.1)
- Plaquette de communication (voir 2.1.)

NOMBRE D'HABITANTS PRÉSENTS :

Environ 40 personnes présentes

ÉCHANGES PRINCIPAUX :

> voir CR - Réunion de concertation - Morne-Rouge - 4 novembre 2015 - Annexe n°2

RETOURS : *La réunion de concertation à Sainte-Claire en images...*



ACTIONS DE CONCERTATION

2.7. Synthèse des échanges et prises en compte dans le projet de PLU

La réalisation d'un tableau de récurrence des observations permet de déterminer objectivement quelles ont été les demandes des habitants, mais également pour chacune de préciser la réponse trouvée dans le PLU.

THÈME	SOUS-THÈME	OBSERVATIONS	RÉCURRENCE	PRISE EN COMPTE DANS LE PLU	
ENVIRONNEMENT	Sites de baignade	Aménagement plage de Sainte-Claire		Déjà inscrit dans le PADD	
		Accessibilité Bassin Bleu - Moreau		Déjà inscrit dans le PADD	
		Accessibilité de la Rivière de La Rose		Attente réponse municipalité	
		Aménagement des abords des rivières		Attente réponse municipalité	
		Aménager la route d'accès aux chutes de Moreau		Réflexions en cours avec le Parc National et l'ONF	
	Risques	Problématique de la ZAC de l'Aiguille		Inscrit dans le PADD	
		Problématique des maisons sur le port		Inscrit dans le PADD	
		Problématique de la Petite Caraïbes		Inscrit dans le PADD : protection et valorisation	
		Problématique sur Morne à Gomme		Attente réponse municipalité	
	Énergie	Créer des structures de production d'énergies renouvelables (panneaux solaires sur les toits des équipements ...)		Attente réponse municipalité	
	Patrimoine	Restaurer et valoriser le patrimoine de la commune		Inscrit dans le PADD	
	DÉVELOPPEMENT URBAIN	Réseau viaire	Aménagement des carrefours		Inscrit dans le PADD
			Requalification de la route de Bois-sec		Inscrit dans le PADD et OAP Fort'île
Requalification de la Grand-Route (Sarcelle)				Déjà inscrit dans le PADD	
Requalifier la route de Barthélémy				Ce n'est pas la priorité : plutôt Bois-sec et Fort'île	
Créer un accès pour Monplaisir				Attente réponse municipalité	
Proposer de vraies liaisons piétonnes				Inscrit dans le PADD	
Transport en commun		Améliorer le réseau (fréquence, horaire)		Inscrit dans le PADD	
		Proposer des navettes maritimes		Inscrit dans le PADD	
		Système de pédibus entre les équipements		Inscrit dans le PADD et OAP Générale Bourg	

ACTIONS DE CONCERTATION



2.7. Synthèse des échanges et prises en compte dans le projet de PLU (suite)

THÈME	SOUS-THÈME	OBSERVATIONS	RÉCURRENCE	PRISE EN COMPTE DANS LE PLU
DÉVELOPPEMENT URBAIN	Sta-tionnement	Proposer des zones de stationnement à proximité du futur stade		Déjà inscrit dans le PADD
	Équipements	Créer un centre culturel (médiathèque...)		Déjà inscrit dans le PADD et OAP
		Proposer des résidences seniors		Déjà inscrit dans le PADD et OAP
		Créer un espace sportif sur Sarcelle-Blonzac		Réflexions en cours avec le Parc National et l'ONF
		Construire une piscine municipale		Inscrit dans le PADD
		Aménager le cimetière et l'église		Inscrit dans le PADD
		Utiliser l'école de Christophe pour accueillir des associations		Inscrit dans le PADD : protection et valorisation
		Créer un parc urbain sportif		Déjà inscrit dans le PADD et OAP
		Améliorer l'accès à l'actuel stade		Déjà inscrit dans le PADD et OAP
		Friches, ruines et terrain libres	Remobiliser les dents creuses et les friches du bourg	
	Habitat	Proposer des formes urbaines adaptées à la commune		Affirmé dans les OAP, repris dans le règlement
	Espaces publics	Aménager l'esplanade de la Mairie en un véritable parc urbain		Inscrit dans l'OAP Bourg
		Végétaliser les espaces publics		Inscrit dans le PADD, les OAP et traduit dans le règlement
		Créer des jardins collectifs		Attente réponse municipalité
	Réseaux	Améliorer le réseau d'eau potable		Amélioration réseaux concomitante développements urbains prévus
		Améliorer la gestion des eaux pluviales		Amélioration réseaux concomitante développements urbains prévus
		Améliorer le réseau internet		Inscrit dans le PADD
	Gestion des déchets	Proposer des plateformes de tri collectives		Ce n'est pas la priorité aujourd'hui : nouvelle déchetterie
		Améliorer le tri des déchets		Inscrit dans le PADD, avec la CANBT
		Nouvelle déchetterie		Inscrit dans le PADD, OAP et règlement

ACTIONS DE CONCERTATION



2.7. Synthèse des échanges et prises en compte dans le projet de PLU (suite)

THÈME	SOUS-THÈME	OBSERVATIONS	RÉCURRENCE	PRISE EN COMPTE DANS LE PLU
DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE	Port	Dynamiser le secteur du port (restaurants ...)		Inscrit dans le PADD et OAP
		Proposer une petite base nautique		Inscrit dans le PADD et OAP
	Agriculture	Accompagner les agriculteurs pour des modes de cultures plus adaptés (hors-sol ...)		Inscrit dans le PADD
		Favoriser une agriculture biologique		Hors action PLU
		Relancer l'aquaculture sur la Rose		Problématique de chlordécone
		Proposer une véritable diversification des activités agricoles		Inscrit dans le PADD
	ZAC de Fortyl	Aménager et réorganiser la ZAC		Inscrit dans le PADD et OAP
		Créer un espace dédié au marché sur cette zone		Déjà inscrit dans le PADD et OAP + ER dans le zonage
	Nouvelle zone d'activité	Pertinence de cette nouvelle zone d'activité		Participe au développement économique de la commune afin de limiter sa dépendance au pôle d'emploi majeur
		Développer une zone d'activité sur la Rose		Pas de développements majeurs prévus pour ce secteur dans le PADD
	Commerces de proximité	Développer des commerces de proximité sur Morne-Rouge		Attente réponse municipalité
		Proposer des commerces en RDC dans le bourg		Inscrit dans le PADD, les OAP et traduit dans le règlement
	Front de mer Sarcelle	Installer une petite jetée		Attente réponse municipalité - attention zone ERL
		Nettoyer la zone		Hors action PLU
		Proposer un espace de vente directe pour les pêcheurs		Pas de développements majeurs prévus pour ce secteur dans le PADD
	Tourisme	Proposer des gîtes ruraux		Inscrit dans le PADD
		Sentier littoral		Inscrit dans le PADD et OAP
		Créer un syndicat d'initiative à l'entrée du bourg		Attente réponse municipalité

ACTIONS DE CONCERTATION

3. RÉUNION PUBLIQUE PHASE ZONAGE & RÈGLEMENT - JUIN 2016

DATE - HEURE :

11 mai 2016 - 18h

DURÉE DE LA RÉUNION :

2H30

OBJECTIFS :

- Présentation de l'ensemble du projet de PLU depuis le Diagnostic jusqu'au zonage
- Présentation des orientations du PADD (fondées par les enjeux issus du diagnostic)
- Recueillir les avis de la population
- Informer la population sur la suite du projet de PLU et notamment son passage en enquête publique

MOYENS DE COMMUNICATION :

- Bulletin radio (RCI)
- Encarts dans le journal France-Antilles (illustration ci-joint)
- Plaquette de communication (illustrations ci-dessous). Tirage à 4000 exemplaires : distribués en porte à porte et mise à disposition dans les bâtiments publics et les commerces.

VILLE DE GOYAVE

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
VENEZ VOUS INFORMER!



Quels atouts ?

Quelle vision pour 2030 ?

Quelle urbanisation pour demain ?

RÉUNION PUBLIQUE

Mercredi 11 Mai 2016 à 18h
Hôtel de ville, Rue des Ecoles, 97128 GOYAVE

Contact : 05 90 95 91 11

www.facebook.com/ville.degoyave

GOYAVE

Plan local d'urbanisme : exprimez-vous

Demain, à partir de 18 heures, en mairie, **les administrés pourront s'exprimer** sur les zones et les réglementations du **plan local d'urbanisme**, document d'urbanisme et de planification, **pour les 15 ans à venir**.



Le Plan local d'urbanisme réglemente notamment la hauteur des constructions et veille à la protection des zones naturelles.

La municipalité organise demain, à partir de 18 heures, en mairie, une réunion publique sur la poursuite de l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune, plus précisément sur le zonage et la réglementation. Quelle urbanisation pour demain ? Quels atouts ? Quelle vision pour 2030 ? Cette réunion fait suite à la délibération prise en conseil municipal sur la révision du PLU.

La phase 1 s'est articulée autour de plusieurs éléments : le diagnostic du territoire, les orientations d'aménagement et de programmation du projet. Pour cet enjeu économique et environnemental, les habitants sont associés à ce document qui vient remplacer le Plan d'occupation des sols (POS). Le PLU est donc cet outil qui organise le déve-

loppement d'une commune en fixant les règles d'urbanisme au regard des nouvelles exigences environnementales. À la fois, stratégique et réglementaire, il concerne une période allant de dix à 15 ans. Il traite d'aspects aussi divers que la hauteur des constructions, la protection des zones naturelles et forestières ou encore la sauvegarde de la diversité commerciale. Il décrit pour chaque zone les dispositions réglementaires applicables.

Après cette réunion, les conseillers municipaux devront délibérer en ayant pris en compte les observations des citoyens. Il est à souligner que les administrés peuvent participer et donner leur avis à travers les réunions publiques et l'enquête publique qui concernera la deuxième phase de l'élaboration.

ACTIONS DE CONCERTATION

NOMBRE D'HABITANTS PRÉSENTS :

Environ 100 personnes présentes

ÉCHANGES PRINCIPAUX :

> voir CR - Réunion de concertation - 11 mai 2016 - Annexe n°3

GOYAVE

Le PLU de la concertation

Une **réunion** publique de **concertation** avec les **administrés** sur le plan local d'urbanisme (PLU), phase 1, s'est tenue, mercredi, en mairie. Les préoccupations personnelles ont prévalu.



Les techniciens du cabinet Urbis ont présenté les orientations d'aménagement et de programmation. La prochaine étape : la délibération en conseil municipal.

Le plan local d'urbanisme (PLU) a attiré beaucoup d'administrés, mercredi, dans la petite salle de délibérations de la mairie. La plupart étaient venus avec des questions personnelles sur leur parcelle, le chemin défoncé qui passe devant leur porte ou encore la régularisation des maisons sans eau et sans électricité. Peu se sont intéressés au devenir du territoire pour les 30 ans à venir. « J'ai une maison du côté de Christophe depuis 74 ans. Que va-t-il se passer pour moi dans le cadre du PLU ? Elle n'a ni eau et ni électricité », interroge une administrée d'un certain âge, inquiète du devenir de la maison familiale. Plus d'une fois, le maire a tenté de recentrer le débat autour des aménagements du territoire. Les des ques-

tions personnelles, il a fini par dire : « Toutes les demandes individuelles seront prises en compte par le commissaire-enquêteur lors de l'enquête publique, qui durera entre un mois et un mois et demi. Il ne faudra pas le rater. Il relèvera votre nom et votre prénom et notera vos remarques. »

GARDER LES ÉQUILIBRES

Debouts devant le projecteur, les techniciens du cabinet Urbis, Franck Chauvel et Myriam Valentin, avaient une autre préoccupation : présenter, les orientations d'aménagement et de programmation, le contexte réglementaire du Plu et le zonage. « Ce projet se fait en cohérence avec le contexte législatif et les différentes lois du littoral et du Conservatoire du littoral 2000, 2007, 2014 et 2015. L'État veut

garder les équilibres en termes de répartition du territoire », a souligné M. Chauvel. « Quatre choses sont à retenir : les espaces naturels et agricoles seront protégés mais surtout ils seront valorisés. Ensuite, il y aura une extension du bourg du côté de Sainte-Claire, on poursuivra l'urbanisation de Bois-Sec avec l'objectif de rester sur les zones déjà équipées et densifiées, enfin la zone de Fort Ile et de Sainte-Claire, pôle d'appui du bourg, sera requalifiée afin de créer de nouveaux secteurs d'activités et donc des emplois. » La présentation faite au public, le conseil municipal devra se réunir pour prendre une nouvelle délibération avant que le document soit validé par les services de l'État. Ce n'est qu'après que, l'enquête publique débutera.

Claudia BELTON



La plupart des questions étaient d'ordre personnel.

INFOS+

► Six réunions au préalable

Avant d'en arriver à l'élaboration du PLU de Goyave, le cabinet Urbis a organisé six réunions de quartiers sur le territoire entre octobre et novembre afin d'informer le public des enjeux mais aussi afin de recueillir leurs suggestions.

► Quelques propositions :

La Zac de Fort Ile sera l'entrée de la ville.

Le centre bourg : de petites zones d'équipements sportifs et culturels seront créées.

La Zac de l'Aiguille : pas de nouvelles constructions parce que située en zone inconstructible. En revanche, il y aura des aménagements.

Bois-Sec. Sont prévus : un groupe scolaire, des activités commerciales, végétalisation des espaces, déplacement piétons. Ce secteur constituera un autre pôle important.

Barthélémy : sera une deuxième entrée de la ville. Plusieurs routes dangereuses seront requalifiées, une passerelle pour faciliter le passage des piétons de Christophe vers Bois-Sec.

► Agriculture et pêche

« On revient à notre tradition : l'agriculture et la pêche », a indiqué le maire, favorable à une pêche durable, qui favorise une ouverture sur la mer et l'installation des jeunes.

La démarche est identique pour l'agriculture, avec un développement agricole de proximité.

► PLU + PPAD

Un autre document complète le PLU, c'est le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), un document spécifique du PLU qui présente d'une manière globale et cohérente le projet d'aménagement de la ville pour les prochaines années. Il définit les objectifs d'aménagement et d'urbanisme retenus pour l'ensemble de la commune.

Concrètement, le PADD introduit dans les documents locaux d'urbanisme une plus grande réflexion sur l'avenir à moyen et long terme et concerne différents domaines : l'habitat, les transports et déplacements, l'emploi, l'activité économique, les équipements et les espaces naturels.



ACTIONS DE CONCERTATION



4. LE REGISTRE DE CONCERTATION

Ce registre a été mis à disposition du public dès le début de la procédure. Il permet à chacun d'inscrire les remarques, doléances et autres observations.

Ce registre mis à disposition en mairie dès le 1^{er} décembre 2014, a été présenté lors de la réunion publique de lancement, le 12 décembre 2014.

Chaque réunion de concertation a été l'occasion de rappeler la présence de ce cahier, où la population peut s'exprimer.

Ce registre a été peu utilisé par les habitants puisqu'il ne recueille qu'une seule demande concernant le déclassement de parcelles sur le secteur de Bois-sec - Fortyl.

Cette demande fait d'ailleurs partie intégrante du projet de territoire puisque les parcelles concernées se trouvent au cœur du projet de développement du quartier de Bois-sec.

5. LA PAGE FACEBOOK DE GOYAVE

Le fil d'actualité de la page Facebook de Goyave, en sus de prévenir des réunions publiques futures, a permis de retransmettre les images et les vidéos de ces réunions, à destination de ceux qui n'ont pas pu se déplacer. Elle permettait également de tenter de toucher des publics difficilement mobilisables lors des réunions publiques que sont les jeunes.

Extraits de la page facebook de la Ville de Goyave

 **Ville de Goyave**
30 octobre 2015 · 🌐

COMMUNIQUE IMPORTANT

Monsieur le Maire informe que la réunion de concertation publique sur le Plan Local d'Urbanisme de la **Ville de Goyave** se tiendra ce vendredi 30 octobre 2015 à partir de 18h30 à Sainte Claire à l'espace de la boulangerie Chapiteau situé en face de la résidence Pom'Kannel. Il vous y attend nombreux pour échanger sur l'avenir de la commune et de votre section pour les 15 années à venir.

➔ Partager

👍 5

2 partages

ACTIONS DE CONCERTATION



Extraits de la page facebook de la Ville de Goyave

Ville de Goyave a partagé la publication de Emmanuel Félix.
31 octobre 2015 · 🌐

Emmanuel Félix a ajouté 10 nouvelles photos.
30 octobre 2015 · 🌐

Réunion sur le PLU à Sainte Claire dans la Ville de Goyave

Ville de Goyave a partagé la publication de Emmanuel Félix.
5 novembre 2015 · 🌐

Emmanuel Félix a ajouté 5 nouvelles photos.
4 novembre 2015 · 🌐

Réunion sur le PLU à Christophe dans la Ville de Goyave

Partager
1

Ville de Goyave a partagé la publication de Ville de Goyave.
7 mai · 🌐

P.L.U

Ville de Goyave a ajouté 3 nouvelles photos.
6 mai · 🌐

Attribuer la mention J'aime à cette Page

Le Maire de la Ville de Goyave, Ferdj Louisy, invite la population à participer à une réunion d'information sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ce Mercredi 11 Mai 2016 à 18h à l'Hôtel de Ville de #Goyave.

Partager
2

ACTIONS DE CONCERTATION



6. LA CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES (PPA)

6.1. Sortie terrain - 21 janvier 2015

DATE - HEURE :

21 janvier 2015, 8h30 - 12h30

DURÉE DE LA RÉUNION :

3h

OBJECTIFS :

- Visites des secteurs à enjeux du territoire
- Échanges sur les problématiques spécifiques du territoire

MOYENS DE COMMUNICATION :

- Invitation par courrier

ÉCHANGES PRINCIPAUX :

> voir CR - Réunion Personnes Publiques Associées - Annexe n°4

6.2. 1ère réunion PPA - 28 janvier 2015

DATE - HEURE :

28 janvier 2015, 8h30 - 12h30

DURÉE DE LA RÉUNION :

3h

OBJECTIFS :

- Présentation des premiers éléments de diagnostic
- Présentation des enjeux et ambitions de la commune en matière d'aménagement

MOYENS DE COMMUNICATION :

- Invitation par courrier

ÉCHANGES PRINCIPAUX :

> voir CR - Réunion Personnes Publiques Associées - Annexe n°4

6.3. 2nde réunion PPA - 5 novembre 2015

DATE - HEURE :

5 novembre 2015, 8h30 - 12h30

DURÉE DE LA RÉUNION :

3h

ACTIONS DE CONCERTATION



OBJECTIFS :

- Présentation des orientations du PADD et des éléments de diagnostics sur lesquels elles se fondent

MOYENS DE COMMUNICATION :

- Invitation par courrier

ÉCHANGES PRINCIPAUX :

- > voir CR - Réunion Personnes Publiques Associées - Annexe n°4

6.4. 3ème réunion PPA - 4 mai 2016

DATE - HEURE :

4 mai 2016, 8h30 - 12h30

DURÉE DE LA RÉUNION :

3h

OBJECTIFS :

- Rappel des ambitions du PADD (fondées sur le diagnostic)
- Présentation des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Présentation du zonage qui découle de ces différents éléments

MOYENS DE COMMUNICATION :

- Invitation par courrier

ÉCHANGES PRINCIPAUX :

- > voir CR - Réunion Personnes Publiques Associées - Annexe n°4

CONCLUSION



Au regard du présent bilan, il apparaît que les modalités de concertation définies par la délibération de prescription du PLU du 13 décembre 2012 ont été mises en œuvre tout au long de l'élaboration du projet de PLU.

La concertation a associé l'ensemble des acteurs du territoire : la population, les élus, les techniciens et les partenaires extérieurs dans le processus d'élaboration du PLU.

Cette concertation a permis :

- Aux habitants de comprendre et mieux connaître cet outil d'aménagement et d'urbanisme qu'est le PLU ainsi que l'ambition de l'équipe municipale pour la commune.
- D'apporter des éléments constructifs au projet de PLU.

Ce bilan est destiné à être entériné par délibération du Conseil Municipal du **12 juillet 2016** lors duquel l'arrêt du projet de PLU doit également être approuvé.



ANNEXE N°1

COMPTE-RENDU RÉUNION PUBLIQUE DE LANCEMENT - 12 décembre 2014

ANNEXE N°2

COMPTE-RENDUS RÉUNIONS PUBLIQUES DE QUARTIERS - Octobre - Novembre 2015

ANNEXE N°3

COMPTE-RENDU RÉUNION PUBLIQUE AVANT ARRÊT DU PROJET - 11 MAI 2016

ANNEXE N°4

COMPTE-RENDUS RÉUNIONS PPA

ANNEXE N°5

FACTURES COMMUNIQUÉS RCI



- ANNEXE N°1 -

COMPTE-RENDU RÉUNION PUBLIQUE DE LANCEMENT *12 DÉCEMBRE 2014*



COMMUNE DE GOYAVE

SERVICE URBANISME

Réunion publique de lancement du PLU de Goyave
12 décembre 2014

Tenue :

Mairie de Goyave

Durée : 18h00 – 20h00

Participants :

Commune de Goyave	<p><u>Elus associés au PLU :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ferdy LOUISY (M. Le Maire) - Dartagnan CITRONNELLE (Quatrième Adjoint) - Luc DONNET (Sixième Adjoint) - Félix EMMANUEL (Conseiller Municipal) <p><u>Administratifs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Alain PREMONTET (DGS) - Thierry CORVIS (Directeur de Cabinet du Maire) - Philippe ARAMINTHE (Responsable AUEST) - Maryse DURBANT
Groupement Urbis – H3C – Biodiversité – Base – ETEC	<ul style="list-style-type: none"> - Myriam VALENTIN (Urbis) - Matthieu MONTOURCY (H3C Caraïbes) - Félix LUREL (Biodiversité)
Habitants	<ul style="list-style-type: none"> - Environ 70 personnes présentes

Ordre du jour :

- ✓ Présentation de l'équipe de projet
- ✓ Présentation de la démarche du PLU et de la méthodologie de travail
- ✓ Calendrier d'exécution et des phases de concertation
- ✓ Présentation des premiers éléments de diagnostic sur le territoire
- ✓ Echanges avec les citoyens

Déroulement :

1. INTRODUCTION de M. LE MAIRE

Il rappelle que c'est la première réunion publique dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU), ainsi que les obligations légales qui imposent à la commune de réviser le POS et d'élaborer son PLU.

M. Le Maire a tenu à ce que se tienne cette première réunion publique car le PLU est défini comme un véritable outil démocratique de concertation de la population. Il doit se construire ensemble (municipalité et population).

Dans le cadre de ce PLU, la commune a l'intention de présenter un programme d'aménagement pour les 15 ou 20 ans à venir, il revêt donc une importance majeure.

La municipalité a mandaté un groupement de bureau d'étude mené par le cabinet Urbis, qui va expliciter ce qu'est un PLU, les étapes de la concertation ainsi que les premiers enjeux de la commune de Goyave.

Il rappelle que le PLU ne vise pas seulement le déclassement des terres, c'est avant tout un plan d'aménagement.

Rappel de l'organisation de la réunion :

20 -25 minutes de présentation qui sera suivi par des échanges.

2. PRESENTATION

3. LANCEMENT DES ECHANGES

1/ Sur la procédure de PLU

1.1. La Concertation

Un habitant :

Souhaiterait avoir le document (la présentation) afin de pouvoir mieux situer par rapport aux autres phases (et notamment de concertation) et surtout connaître les dates des prochaines réunions de concertation.

Réponse BET :

Les dates ne sont pas encore fixées mais l'information sera diffusée par le même biais que pour la réunion publique.

Un habitant :

Quels moyens sont mis en œuvre pour la concertation, pour mobiliser le plus possible la population ? Cette question se pose tout particulièrement pour les jeunes qui ne semblent pas être très présents lors de cette première réunion publique alors que ce document les concerne directement et que Goyave reste une commune assez jeune.

Réponse du BET :

En plus des réunions de concertation, un registre est consultable à la mairie. Les réunions de concertation ne sont pas de simple présentation du projet de territoire mais elles sont organisées en petit groupe de travail afin que le maximum de population puisse s'exprimer. La question de la mobilisation sera prise en compte (animations spécifiques ? canaux de communication plus efficace ?)

M. LE MAIRE :

Un des objectifs de cette réunion publique était de mesurer la capacité de la population à se déplacer sur ce projet/sujet. Le bilan semble positif.

Il rappelle que le PLU est un véritable projet de territoire qui touche à toutes les thématiques, cette démarche peut être le moment de présenter des projets.

Une habitante :

Des dates butoirs sont-elles déjà prévues pour changer de phase, pour passer à la phase de concertation ?

Réponse du BET :

Des grandes phases ont été données (ordre d'idée) mais il est à l'heure actuelle difficile de les préciser puisque des facteurs externes peuvent impacter sur le calendrier.

L'objectif est de terminer ce PLU en un an.

Le Maire :

On est parti sur 18 à 24 mois car des délais sont à respecter. C'est le temps nécessaire pour constituer un bon document ainsi qu'une bonne concertation avec les habitants.

1.2. Le zonage

Une habitante :

Qu'est ce qui a d'ores et déjà été réalisé dans le cadre de la procédure de révision du POS et notamment sur le zonage ?

Réponse du BET :

À l'heure actuelle le zonage n'a pas encore été modifié car la procédure de révision ne fait que commencer. Par conséquent le zonage du POS reste valable jusqu'à l'approbation du nouveau PLU.

1.3. La prise en compte de la CANBT

Un habitant :

La commune de Goyave fait partie d'une communauté d'agglomération, la CANBT. Est-ce que ce PLU prend en compte les PLU des autres communes ? Est-ce qu'au terme de cette procédure, une liste des équipements communautaires sera élaborée ?

Réponse BET :

Les PLU des autres communes seront bien entendu pris en compte. Pas seulement ceux de la CANBT mais également celui de Capesterre BE.

Par ailleurs, la CANBT va lancer l'élaboration du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) qui va préciser à l'échelle intercommunale les ambitions en matière d'aménagement et notamment d'équipements.

2/ Sur la thématique des déplacements

Une habitante:

- Concernant les projets de transports, que signifie le sigle BHNS ?

Réponse BET :

« BHNS » signifie Bus à haut niveau de service, bus disposant d'une ligne qui lui est propre et d'aménagements qui lui permettent d'être plus performant et donc dans la mesure du possible plus rapide que les flux automobiles afin d'inciter véritablement les gens à utiliser ce mode de transport plutôt que leur voiture individuelle.

Une habitante :

Est-ce seulement un projet ?

Réponse BET :

Oui pour le moment, ce n'est qu'une orientation inscrite dans le SAR.

Un habitant :

Pour désengorger le trafic, ne pourrait-on pas imaginer un transport maritime reliant notamment Goyave à Jarry ?

Réponse du BET :

Effectivement ce principe de cabotage apparaît d'ailleurs dans le SAR et correspond à une ambition forte de la part de la commune.

Une habitante :

Un aboutissement moins dangereux du chemin de Bois-Sec vers la RN1 a-t-il été envisagé ?

Réponse BET :

Cette question des carrefours dangereux entre complètement dans l'étape de diagnostic. Elle sera par la suite envisagée lors de l'élaboration du projet de territoire dans une partie sur la mobilité.

M. LE MAIRE :

Il rappelle que la municipalité a demandé à ce que cette sécurisation des carrefours soit inscrite dans le SAR.

3/ Sur le thème des Risques (et notamment inondation)

Un habitant :

- Il se trouve avec une problématique de sécurisation du morne où il habite (au dessus de la RN1). Qui est responsable ?

- Pourquoi son terrain qui a déjà été construit, se retrouve aujourd'hui en zone inconstructible ?

M. LE MAIRE :

- Cette sécurisation des talus de la RN1 est en cours. Une demande a été faite auprès de la Région.

Il précise que cette même demande a été faite auprès du Conseil Général pour les talus se trouvant sur les abords de la RD33.

- Parfois l'Etat ou la Région lorsqu'ils réalisent un ouvrage tel que la RN1, rend des terrains autour inconstructibles dans le cas d'un projet futur... Par ailleurs ce terrain est situé à proximité d'une zone humide, ça peut également expliquer cette inconstructibilité.

Réponse BET :

Il faudrait avoir la localisation exacte pour savoir la raison de cette inconstructibilité : risques, espaces naturels ? La proximité d'une zone humide constitue en tant que tel un élément de réponse. Ces zones, riches en biodiversité, sont largement protégées par l'Etat.

Un habitant :

- A qui incombe la responsabilité en cas d'inondation d'une rivière sur le terrain d'autrui ?
- Il soulève également la problématique du PPR, qui rend inconstructible tout une partie du terrain et ne laisse plus que 10 mètres pour construire ; le rendant de fait entièrement inconstructible.

Réponse BET :

Le PPR répond au principe de précaution afin de limiter la responsabilité du Maire. Cependant il est possible de réaliser des études complémentaires qui viennent préciser le degré de risque encouru afin de savoir dans quelles conditions le terrain peut-être constructible.

M. LE MAIRE :

Le PPR a été annexé au POS en 2008. C'est un document contraignant, qui devient de plus en plus contraignant du fait des évolutions liées au réchauffement climatique. Ces problématiques sont toutes prises en compte dans le PLU.

Par ailleurs, un schéma de gestion des eaux pluviales va être élaboré afin de limiter les risques d'inondations.

Une habitante :

Concrètement qu'est ce qui va être fait pour la rivière, car étant en bout de rivière (Christophe Est), son terrain est souvent inondé et elle ne peut rien faire.

M. LE MAIRE :

Le renforcement des abords des rivières relève de la compétence de la Région.

L'inventaire des rivières de la commune a été fournie à la Région afin qu'elle les entretienne. Cependant les travaux de renforcement ont été stoppés faute de financement.

Un certain nombre de ponts devraient également faire l'objet de travaux.

Il rappelle également que l'implantation des habitations en amont a une importance et notamment en ce qui concerne la gestion des eaux pluviales.

Une habitante :

- Dans le cadre des travaux d'irrigation réalisés sur la rivière Bonfils, le lit de la rivière a changé entraînant une érosion des parcelles au contact de cette rivière.
- Elle souhaite également obtenir de plus amples informations sur les travaux du barrage de Moreau.

M. LE MAIRE :

Les travaux du barrage de Moreau ne seront pas évoqués ici, les travaux sont en cours. Ce sujet fera l'objet de réunions de quartiers ultérieures.

Un habitant :

Serait-il possible de réétudier le PPR (et notamment les zones bleu clair) au regard de la pression démographique en Guadeloupe ? Cette inconstructibilité implique une augmentation du coût du foncier, alors que certains terrains pourraient être constructibles si des aménagements étaient faits.

Réponse BET :

Le PPR est élaboré par la Préfecture, donc cette question s'engage plutôt à l'échelle de la Région.

M. LE MAIRE :

A la demande des maires de Guadeloupe, une actualisation du zonage PPR a été demandée.

Une habitante :

S'interroge sur le renforcement des terrains qui ne sont pas construits

M. LE MAIRE :

Cette demande peut se faire, mais la Région privilégie l'intervention sur les zones à risques pour des populations avant tout.

Par ailleurs, il incite la personne à régulariser sa surface de terrain auprès des impôts afin de ne pas payer des taxes sur un terrain qui n'existe plus.

4/ Environnement et pollutions

Un habitant :

La question de la chlordécone est essentielle sur le territoire de Goyave. De nombreux terrains sont aujourd'hui inconstructibles et classés en zone agricole alors qu'ils sont pollués.

Réponse BET :

Cette thématique va être prise en compte dans le PLU.

M. LE MAIRE :

Ce sujet va bien évidemment être pris en compte au sein du PLU. Par contre, la réponse à la présence de chlordécone sur un terrain agricole n'est pas nécessairement le déclassement du terrain en zone constructible. Il existe des moyens de cultiver malgré les pollutions.

Un projet existe à l'échelle de la Région afin de permettre la culture de ces zones en partenariats avec les organismes types CIRAD, INRA.

Ce projet étudie notamment la question de la diversification de l'agriculture afin de favoriser des cultures vivrières.

Un habitant :

Il s'interroge sur la possibilité de regrouper les grandes thématiques et de réfléchir aux grandes causes goyaviennes :

- la question de l'environnement (pollution de l'air, déchets ...): un déficit de sensibilisation
- L'importance de la question de la biodiversité

M. LE MAIRE :

Cette proposition sera intégrée au PLU. Ce document pourrait effectivement être un biais de sensibilisation de la population à l'environnement.

5/ Déclassements, défrichements, permis de construire

Une habitante :

Une demande de déclassement.

Réponse du BET :

Cette demande ne trouvera réponse qu'au terme de la procédure de PLU, lors du zonage. Mais avant cette phase nous avons une phase de projet dont découlera le zonage.

M. LE MAIRE

Le PLU n'a pas pour objet de répondre aux demandes de déclassement, c'est l'occasion de les examiner mais l'objectif principal reste de réaliser un projet de territoire cohérent.

Il en profite pour rappeler que les déclassements peuvent se réaliser dans les deux sens : un terrain à vocation agricole qui devient constructible mais également un terrain constructible qui devient protégé au titre de sa valeur agricole ou naturelle.

Mais il reste important que cette de déclassement soit faite par écrit afin que l'on puisse l'étudier au moment opportun.

Réponse BET :

Il existe une commission : la commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA) qui vérifie que les surfaces classées en zone agricole dans le zonage du PLU soient équivalentes à celle du POS.

Une habitante :

- Elle s'interroge sur les défrichements sauvages qui participent à la mauvaise gestion des eaux pluviales ainsi qu'à une disparition de biodiversité.
- Par ailleurs, les permis de construire ne sont pas toujours respectés.

M. LE MAIRE :

Des procès verbaux ont été dressés. Des procédures sont en cours.

Il rappelle la nécessité d'avoir un permis pour ces défrichements, les comblements ... Et de respecter ce qui est inscrit sur ce document. C'est l'unique moyen d'obtenir un certificat de conformité qui permette logiquement d'assurer la maison.

Un habitant :

À partir de quelle surface doit-on déclarer un défrichement ?

M. ARAMINTHE :

Les seuils ont évolué récemment, il sera nécessaire de passer au service de l'urbanisme pour avoir la réponse à cette question.

Une habitante :

- Se pose la question des déclassements, elle souhaiterait qu'on parle des demandes de déclassements dès la phase de diagnostic.

4. CONCLUSION DE M. LE MAIRE

Remerciements et rappel du calendrier de la concertation

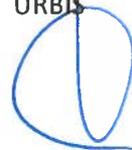
Validation du compte-rendu :

Date :

Le Maire
Ferdyn LOUISY

Date :

Le Mandataire
URBIS

16. 03. 2015




- ANNEXE N°2 -

COMPTE-RENDUS RÉUNIONS PUBLIQUES DE QUARTIERS *OCTOBRE - NOVEMBRE 2015*



COMMUNE DE GOYAVE

SERVICE URBANISME

Réunion de concertation du PLU de Goyave
16 octobre 2015

Tenue :

Mairie de Goyave

Durée : 18h30 – 21h00

Participants :

Commune de Goyave	<p><u>Elus associés au PLU :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ferdy LOUISY (M. Le Maire) - Dartagnan CITRONNELLE (Quatrième Adjoint) - Félix EMMANUEL (Conseiller Municipal) - Lucien JOSEPHINE (Conseille Municipal) <p><u>Administratifs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Patrick PLUMAIN (DGS) - Thierry CORVIS (Directeur de Cabinet du Maire) - Maryse DURBANT
Groupement Urbis – H3C – Biodiversité – Base – ETEC	<ul style="list-style-type: none"> - Franck CHAUVEL (Urbis) - Myriam VALENTIN (Urbis) - Pricillia PRIVAT (H3C Caraïbes) - Elsa LEVEQUE (ETEC)
Habitants	<ul style="list-style-type: none"> - Environ 50 personnes présentes

Ordre du jour :

- ✓ Présentation du diagnostic et du PADD
- ✓ Ateliers participatifs : les habitants sont divisés en petits ateliers animés par les élus et les techniciens. Au sein de chaque atelier les habitants peuvent s'exprimer sur l'ensemble des thématiques du projet de territoire.

Déroulement :

1. INTRODUCTION de M. CITRONNELLE

Il rappelle le cadre règlementaire du PLU, l'importance de cette session de concertation ainsi que le déroulement des ateliers participatifs.

2. PRESENTATION

3. LANCEMENT DES ATELIERS

Compte-rendu des échanges au sein de l'Atelier n°1

1/ Sur l'aménagement du Bourg

Sur le secteur du Port

Plusieurs habitants aimeraient que ce port devienne un véritable lieu d'attractivité, avec des petits restaurants, des bars ...

La question de la réalisation d'une base nautique a également été soulevée afin de permettre le développement de loisirs liés à la mer sur la façade maritime du bourg.

Sur les dents creuses et friches

Des habitants auraient aimé que les friches qui sont inscrites au sein du bourg puissent accueillir des projets : logements, commerces ...

Une habitant s'interroge sur les outils existants pour mobiliser ces friches et dents creuses sachant que souvent les propriétaires sont loin et ne peuvent pas construire eux-mêmes sur leur parcelle. La commune peut-elle « réquisitionner » ces terrains ?

Sur l'Esplanade de la Mairie

Les habitants souhaiteraient que cet espace soit mieux aménagé : un parc urbain, un lieu de rencontre...

Sur le secteur de l'Ancienne Mairie

Un habitant a exprimé son souhait de voir le secteur autour de l'ancienne mairie être redynamisé.

Avec également la possibilité de construire un parking à proximité.

2/ Sur la thématique des déplacements

Sur les transports maritimes

Plusieurs personnes souhaitaient intégrer une navette maritime pour se rendre directement à Jarry ou à Pointe à Pitre. Cette navette permettrait de désengorger le bourg du trafic routier.

Sur la problématique des stationnements

Un habitant proposer l'inscription d'un parking à proximité de l'ancienne mairie.

Sur les transports en communs

Plusieurs habitants auraient aimé que le réseau de transport en commun de Goyave soit plus développé, avec des horaires plus fréquents et réguliers.

3/ Sur le thème des Risques (et notamment inondation)

Un habitant se demande ce qu'il est possible de faire pour la zone de la ZAC de l'Aiguille. Est-il envisageable de proposer un enrochement des rives de la Petite Rivière à Goyave pour limiter le phénomène de risque ?

Un habitant s'interroge sur la pertinence de réaliser des équipements sportifs sur la zone inondable de la Petite Caraïbes : si cette zone n'est pas sécuritaire pour des logements pourquoi le serait-elle pour des équipements sportifs ?

L'élu lui répond que dans le cas de logements c'est la sécurité et le bien privé des populations que l'on met en jeu, la remise en état d'un terrain sportif inondée reste moindre par rapport aux dégâts qui peuvent être causés sur du bâti par une inondation.

4/ Environnement et pollutions

Sur les points de baignades

Un habitant attire l'attention des élus sur l'accès au bassin bleu (secteur Bonfils) qui se fait actuellement via une parcelle privée. La commune pourrait-elle prévoir d'aménager le site ainsi qu'un accès autorisé sur la parcelle à côté ?

La plage de Sainte-Claire devrait être réhabilitée et aménagée pour proposer des paillottes, des carbets, des activités de kayak/zumba et de véritables sanitaires.

Sur la Petite Caraïbes

Cette zone pourrait rester dédiée au pâturage et à l'agriculture.

5/ Économie

Une habitante s'interroge sur la pertinence de proposer une nouvelle zone d'activité sur une zone actuellement agricole, lorsque l'on parle en parallèle de préserver l'agriculture.

Sur une question sur le type d'hébergement touristique souhaité sur le territoire, les habitants se sont clairement exprimés en faveur de gîtes touristiques.

Sur la ZAC de Fortyl

Cette zone doit être réaménagée, un marché pourrait être installé en contrebas de la boulangerie et de la poissonnerie actuelle.

Sur les commerces de proximité

Un habitant propose de développer les commerces de proximité sur Morne-Rouge afin de renforcer ce secteur.

6/ Équipements

Les habitants expriment le besoin de décentraliser les équipements et de ne pas tout concentrer dans le bourg.

Un habitant estime qu'il manque un centre culturel complété par un centre pour les jeunes et une petite bibliothèque au sein du bourg. Cet équipement pourrait s'installer à la place du marché.

Plusieurs habitants se sont interrogés sur le devenir du cimetière. M. CITRONNELLE a expliqué le projet de la mairie concernant le déplacement de l'église et l'agrandissement prévu du cimetière sur le foncier ainsi libéré.

L'école de Christophe qui va être déplacée sur la section de Bois-sec pourrait-elle accueillir des associations ?

Un habitant interroge l'élu sur l'état d'avancement du projet de gymnase. Pour quand est prévue la livraison ? L'élu précise que normalement la livraison est prévue pour décembre 2016.

La réalisation d'une résidence senior pourrait être intéressante au niveau du lotissement Deleau.

Les habitants estiment que le besoin ne se situe pas tellement à destination de la petite enfance.

Compte-rendu des échanges au sein de l'Atelier n°2

1/ Sur l'aménagement du Bourg

De manière générale, les habitants estiment que si les gens fuient le bourg l'explication réside dans le manque d'animation et d'équipements adaptés pour des activités récréatives et sportives.

Il faudrait également trouver une solution aux problèmes d'insécurité.

Sur les espaces publics

Il serait intéressant de proposer un véritable parc urbain récréatif (à l'image de celui qui a été créé sur Petit-Bourg). Ce lieu permettrait de pratiquer également du sport et des activités de loisirs. Il pourrait être installé à proximité de la ZAC de l'Aiguille.

Sur la végétalisation de la ville

Les habitants ont exprimé le souhait de proposer une ville plus verte, plus végétalisée.

Sur l'éclairage public

Certaines zones du bourg sont mal équipées en éclairage public (ZAC de Fortyl par exemple), il faudrait faire en sorte que l'éclairage soit harmonieusement réparti sur le territoire en préférant un éclairage raisonné.

Sur les ruines, dents creuses et friches

Les habitants insistent sur la zone insalubre en face du pont, lieu à préciser ?

2/ Sur la thématique des déplacements

Le secteur de Monplaisir devrait être desservi par une autre sortie.

On pourrait également prévoir un chemin des écoliers entre le gymnase et le collège basé sur un système de pédibus par exemple.

Dans le bourg la circulation est difficile, il n'y a pas non plus assez de stationnement. L'accès aux commerces en devient trop compliqué. Serait-il possible de revoir le schéma de circulation ?

Plusieurs habitants auraient aimé qu'il y ait une navette maritime pour rejoindre la zone de Jarry par exemple.

Le carrefour de Bois-sec devrait être aménagé, il en va de même pour les autres intersections avec la RN1.

3/ Sur les risques

Les habitants affirment qu'il y a de fréquentes montées des eaux pluviales dans le secteur de Monplaisir, au niveau de logements construits par le SEMSAMAR et du temple adventiste. Il en va de même pour le secteur de Morne à Gomme.

Au niveau de Morne à Gomme, les routes sont au même niveau que la mangrove et donc régulièrement inondées après de fortes pluies.

4/ Environnement et pollutions

Sur les points de baignades

La plage de Sainte-Claire devrait être réaménagée : mettre des aménagements légers, nettoyer la plage, installer des paillottes, des carbets

5/ Économie

Sur la ZAC de Fortyl

C'est une zone d'activité très fréquentée à proximité immédiate de la route nationale, et constitue ainsi une zone d'attraction qui dépasse la seule commune de Goyave, notamment le dimanche.

Cette zone est particulièrement mal organisée : difficulté d'accessibilité, des voies d'accès sous-dimensionnées, trop de voiture et peu d'espace de stationnement...

Cette zone est d'autant plus congestionnée que les marchands ambulants s'installent sur les zones de stationnement et les trottoirs.

Les habitants proposent d'aménager la zone de façon plus rationnelle et penser à dédier des espaces spécifiques aux marchands ambulants. La circulation devrait être facilitée notamment pour les piétons.

La zone devrait privilégier les commerces de proximité et limiter l'implantation de moyennes et grandes surfaces supplémentaires.

Les zones d'habitations devraient rester à distance de la ZAC de Fortyl afin d'éviter les nuisances.

Sur une base nautique

Les habitants se sont exprimés en faveur de la création d'une zone d'activités nautiques « douces » avec une zone de baignade surveillée.

Cela permettrait de favoriser le tourisme et les parcours de découverte en mer.

Sur le port

Une petite marina à la mesure de Goyave pourrait être aménagée au niveau du port.

6/ Équipements

Sur les équipements culturels

Les habitants se sont exprimés en faveur de l'installation d'une médiathèque pour les jeunes.

Sur les équipements sportifs

L'accès au stade devrait être amélioré.

Compte-rendu des échanges au sein de l'Atelier n°3

1/ Sur l'aménagement du Bourg

Sur les friches, dents creuses et ruines

L'architecture au sein du bourg n'est pas uniquement composé de maisons créoles, les habitants comprennent les besoins en matière de préservation du patrimoine architectural mais certaines ne tiennent plus debout.

Une maison en particulier devrait être rénovée et améliorée : Monsieur Joseph TOM (?)

Sur la végétalisation du Bourg

Les habitants auraient souhaité que des goyaviers soient plantés au sein des espaces publics pour représenter la commune.

Des espaces arborés pourraient être créés pour permettre aux gens de se retrouver. Ceux-ci pourraient proposer des jeux pour enfants... Pourquoi pas créer des jardins collectifs ?

2/ Environnement et pollutions

Sur les sites de baignades

Les abords des rivières devraient être aménagés comme celles de Petit Bourg (Corossol), Vieux habitants ... : Bois Sec / chemin des mineurs, la rivière Lima à proximité du village Ti Bouboul.

Ces abords pourraient être aménagés par des carbets, des chemins aménagés, des parkings, sanitaires ...

L'accès à la rivière de la Rose a été privatisé par un propriétaire. Est-ce que la commune peut faire quelque chose ?

L'accès à la rivière Moreau devrait s'effectuer par une véritable route. Est-ce possible de prévoir des espaces de croisement pour les voitures car cette route reste très étroite.

Sur la plage de Sainte-Claire

Les habitants proposent :

- Carbets
- Circuit sportif
- Bloquer l'accès des voitures jusqu'à l'eau
- Proposer un parking (à l'image de celui qui s'est fait sur Roseau)
- Protéger la plage face à la houle et à l'érosion (enrochements)
- Replanter la plage
- Installer des sanitaires, des douches et pourquoi pas des restaurants
- Préserver la ponte des tortues

3/ Économie

Sur la question touristique

Les habitants souhaiteraient pouvoir chiffrer la fréquentation touristique.
Il serait intéressant de penser l'aménagement de la plage de Sainte-Claire et de proposer un sentier pour rejoindre le port de pêche.

La création d'un syndicat d'initiative à l'entrée de Goyave permettrait de donner une visibilité plus importante à la commune.

Sur l'agriculture

Les habitants se positionnent plutôt en faveur d'une agriculture biologique (à l'image de ce que fait M. Danican à Barthélémy).

La problématique de la chlordécone interroge véritablement les habitants qui s'interrogent sur la pertinence de maintenir une agriculture sur des terres polluées.

Ils s'interrogent également sur les outils existants pour mobiliser les agriculteurs et les accompagner (leur permettre de s'installer sur le territoire).

Ces terres agricoles sont-elles réservées exclusivement à l'agriculture ?

Plusieurs habitants proposent de diminuer les constructions sur les hauteurs et augmenter l'agriculture dans ces secteurs reculés.

Serait-il envisageable de louer des terrains réduits pour que des particuliers puissent cultiver à petite échelle (dans le sens d'une stratégie en matière de jardins familiaux) ?

Sur le patrimoine culturel

La restauration des rails de la plage de Sainte-Claire serait judicieuse. De la même manière, il existe un tunnel au niveau de Christophe qui pourrait être rénové.

4/ Équipements

Une habitante s'interroge sur les parcours sportifs. Les habitants souhaiteraient que celui qui existe déjà sur le bord de la rivière soit entretenu et nettoyé.

5/ Sur la procédure du PLU

Un habitant s'interroge sur la durée du PLU, pourquoi s'étend uniquement sur 10 ou 15 ans ?

> A plus long terme, il devient très difficile de prévoir les évolutions du territoire. Ce PLU qui est en train d'être construit évoluera pour s'adapter aux nouveaux contextes.

4. CONCLUSION DE M. LE MAIRE

Remerciements et rappel du calendrier de la concertation

Validation du compte-rendu :

Date :

Date : 21 DEC. 2015

Le Maire
Ferdie LOUISY



Le Mandataire
URBIS

Imm. SCI FUTUR
706 Rue H. Becquerel prolongée
Zi de Jarry - 97122 BAIE-MAHAULT
Tél. 0590 38 69 69 - Fax : 0590 38 70 70
Siren : 424 010 361 - APE : 8299Z



COMMUNE DE GOYAVE

SERVICE URBANISME

Réunion de concertation du PLU de Goyave
21 octobre 2015

Tenue :

Local associatif de la Résidence Cythère - Sarcelle
Durée : 18h30 – 21h00

Participants :

Commune de Goyave	<p>Elus associés au PLU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ferdy LOUISY (M. Le Maire) - Daniel PETRIS (1^{er} Adjoint) - Félix EMMANUEL (Conseiller Municipal) - Lucien JOSEPHINE (Conseille Municipal) <p>Administratifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Patrick PLUMAIN (DGS) - Thierry CORVIS (Directeur de Cabinet du Maire) - Maryse DURBANT
Groupement Urbis – H3C – Biodiversité – Base – ETEC	<ul style="list-style-type: none"> - Myriam VALENTIN (Urbis)
Habitants	<ul style="list-style-type: none"> - Environ 30 personnes présentes

Ordre du jour :

- ✓ Présentation du diagnostic et du PADD
- ✓ Échanges avec les habitants présents

Déroulement :

1. INTRODUCTION de M. PETRIS

Il rappelle le cadre règlementaire du PLU, l'importance de cette session de concertation ainsi que le déroulement de la réunion.

2. PRÉSENTATION URBIS

3. LANCEMENT DES ATELIERS

1/ Sur la procédure de PLU

Une personne se demande si le choix a d'ores et déjà été réalisé concernant les zones NB qui doivent être rebasculées en zone naturelle/agricole ou urbaine ?

> URBIS : Nous n'en sommes pas encore à cette phase du PLU, ces choix seront réalisés à la phase de zonage

Une habitante s'interroge sur les choix qui sont fait en matière de déclassement. Est-ce que la viabilisation déjà effective d'un terrain appuiera en faveur du déclassement ?

> Ce déclassement dépend de plusieurs critères et pas uniquement de la question des réseaux : proximité d'une petite polarité urbaine ...

2/ Sur la thématique des déplacements

Sur les transports maritimes

Plusieurs personnes souhaitent intégrer une navette maritime pour se rendre directement à Jarry ou à Pointe à Pitre. Cette navette permettrait de désengorger le bourg du trafic routier.

Sur la qualification du réseau routier

Il y avait un projet de requalification de toute la route de Grand-Route (trottoirs, éclairage ...). Celle-ci est très empruntée, ce projet va t-il voir le jour ?

Le projet prenait en compte un sens unique possible, mais les habitants semblent d'accord pour refuser cette proposition.

Cette voie devrait plutôt être élargie mais avec précaution car les voitures roulent rapidement sur cette voie.

Est-ce qu'il est prévu de viabiliser le chemin qui va vers la plage à la Rose Ouest ?

3/ Environnement et pollutions

Sur les points de baignades (dont la Rivière la Rose)

Une personne s'interroge sur la possibilité de remettre l'accès aux sites de baignades : la rivière La Rose par exemple était accessible pour la baignade mais un propriétaire en a privatisé l'accès.

Cette dame rappelle que le même processus est à l'œuvre sur l'accès au bassin bleu.

4/ Économie

Plusieurs habitants se sont exprimés en faveur de la création d'une base nautique sur Goyave.

Le pont Eiffel de la rivière de la Rose est à valoriser.

Est-ce qu'une petite zone d'activité sera prévue au carrefour de la Rose ?

Une habitante se demande ce qu'il en est des projets d'aquaculture au niveau de la Rose. Ceux-ci avaient été stoppés en raison de la présence potentielle de chlordécone.

> M. Le Maire précise que des projets existent en la matière mais pas sur Goyave.

5/ Équipements & Réseaux

Un habitant s'interroge sur la possibilité d'aménager le front de mer sur le secteur de Sarcelle Est. Cet espace est déjà partiellement occupé par les marins pêcheurs, ne pourrait-on pas envisager une jetée et un espace où les marins-pêcheurs puissent travailler dans de bonnes conditions voir même vendre sur place ?

L'endroit devra en premier lieu être nettoyé.

> M. PETRIS rappelle que la commune s'est engagée dans une démarche OCEAN avec la Région, visant à valoriser et qualifier les espaces littoraux. Mais la plage de Sainte-Claire est aujourd'hui prioritaire dans ce cadre.

Un habitant relève des problèmes de pression et d'arrivée d'eau potable sur tout le chemin de Grand-Route depuis que la pompe de Blonzac a été installée.

Le secteur de Grand-Route connaît également des problématiques d'accès à internet.

Un habitant a exprimé une problématique liée à la gestion des eaux sur Blonzac, qui entraîne des inondations.

> M. Le Maire a évoqué le lancement du Plan de Gestion des Eaux pluviales sous peu.

Sur les infrastructures sportives

Plusieurs habitants se sont interrogés sur la possibilité de construire un véritable complexe sportif sur le secteur de Sarcelle. Les habitants du Nord de Goyave n'ont aujourd'hui qu'un terrain sportif.

> M. le Maire précise qu'il y a déjà un projet de complexe sportif au niveau du bourg et de la Pointe de la Petite Caraïbes, donc le secteur de Sarcelle n'est pas privilégié. Cependant, il existe un petit projet de terrain sportif avec des plateaux de tennis.

Un habitant se demande s'il est possible de prévoir une piscine sur le territoire ou des aménagements à cette fin au niveau de la plage de Sainte-Claire.

Sur cette question générale des équipements, M. Brochant rappelle qu'à l'heure actuelle la commune de Goyave fait partie d'une intercommunalité. Celle-ci est porteuse de projets qui

seront répartis sur l'ensemble du territoire de la CANBT. L'heure est donc plutôt à la mutualisation des moyens (rentabilité, préservation des territoires) entre les communes du Nord-Basse-Terre plus qu'à la concurrence territoriale.

Les habitants auraient souhaité avoir un projet à destination du troisième âge.

> Une résidence senior est en projet sur le bourg.

4. CONCLUSION DE M. LE MAIRE

Remerciements et rappel du calendrier de la concertation

Validation du compte-rendu :

Date :

Le Maire
FerdY LOUISY



COMPTE-RENDU N 9.2

Date : 21 DEC. 2015

Le Mandataire
URBIS

URBIS
Imm. SCI FUTUR
706 Rue H. Becquerel prolongée
Zi de Jarry - 97122 BAIE-MAHAULT
Té : 590 38 69 69 - Fax : 0590 38 70 70
Siren : 424 010 361 - APE : 8299Z



COMMUNE DE GOYAVE

SERVICE URBANISME

Réunion de concertation du PLU de Goyave
23 octobre 2015

Tenue :

Domaine de la Souvenance – Bonfils - Moreau
Durée : 18h30 – 21h00

Participants :

Commune de Goyave	<p><u>Elus associés au PLU :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ferdy LOUISY (M. Le Maire) - Daniel PETRIS (1^{er} Adjoint) - Félix EMMANUEL (Conseiller Municipal) - Lucien JOSEPHINE (Conseille Municipal) <p><u>Administratifs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Patrick PLUMAIN (DGS) - Maryse DURBANT
Groupement Urbis – H3C – Biodiversité – Base – ETEC	<ul style="list-style-type: none"> - Franck CHAUVEL (URBIS) - Myriam VALENTIN (Urbis) - Elsa LEVEQUE (ETEC)
Habitants	<ul style="list-style-type: none"> - Environ 30 personnes présentes

Ordre du jour :

- ✓ Présentation du diagnostic et du PADD
- ✓ Échanges avec les habitants présents

Déroulement :

1. INTRODUCTION de M. PETRIS

Il rappelle le cadre règlementaire du PLU, l'importance de cette session de concertation ainsi que le déroulement de la réunion.

2. PRÉSENTATION URBIS

3. LANCEMENT DES ÉCHANGES

1/ Sur la procédure de PLU

Dans quelle mesure un PLU permet de fixer les projets et de faire en sorte qu'ils soient véritablement réalisés ?

> Le PLU entérine un projet de territoire, celui-ci peut-être repris par la nouvelle municipalité ou non. Cependant pour modifier le cœur du projet (le PADD) cela demande une procédure de révision générale qui correspond à une procédure d'élaboration du PLU.

2/ Sur la thématique des déplacements

Sur les axes routiers

Les habitants s'interrogent largement sur la capacité des équipements et infrastructures à suivre le développement urbain tel qu'il est prévu dans le projet tel qu'il est présenté ? Par exemple des choses sont-elles prévues en matière d'accès à internet ?

> Les élus précisent que l'intérêt de réaliser ce projet c'est justement de prioriser les zones de développement et ainsi de s'assurer de leur équipement en conséquence.

Il serait judicieux de requalifier les accès (par Bois-sec mais également par Barthélémy) routiers. Aujourd'hui ces axes sont trop étroits, il n'y a pas de trottoirs prévus et le trafic est de plus en plus intense.

> Ce projet est bien entendu prévu. Il existe même un projet de liaison entre Moreau et le chemin des Mineurs afin de décongestionner l'axe actuel. Par contre les développements n'étant pas privilégiés sur le secteur de Barthélémy, la route ne sera pas renouvelée tout de suite.

La question de l'accès au barrage de Moreau a été évoquée, ainsi que du passage des camions sur une route étroite et de mauvaise qualité. Le pont sera-t-il reconstruit ?

> M. Le Maire rappelle aux habitants qu'une réunion avec le Conseil Général doit être prévue début novembre. Mais il précise que le pont n'a pas été considéré comme vulnérable donc il ne sera pas reconstruit.

3/ Environnement et pollutions

Sur les énergies renouvelables

Un habitant aurait souhaité que la commune s'oriente et propose la construction d'infrastructures de production d'énergie renouvelable.

> M. le Maire rappelle que la construction d'une usine hydroélectrique est en cours au niveau de la Rose. Par ailleurs, la commune via son intégration au sein de la CANBT participe à la création de la première SEM Energie du département. Cette question des énergies renouvelables pourra être prise en compte dans le cahier des charges de la nouvelle zone d'activité économique.

4/ Économie

Sur l'agriculture

Un habitant s'interroge sur le maintien de l'agriculture sur des zones souvent chlordéconées : les modes de cultures doivent être différents et sont souvent coûteux. Il serait intéressant que la mairie engage un partenariat afin de maintenir ou d'installer des agriculteurs dans les meilleures conditions possibles.

Par ailleurs, l'objectif de maintien de l'agriculture pose une question de conflits d'usages. Il est nécessaire que les espaces agricoles soient cohérents, car un espace agricole à proximité de zone d'habitation engendre des nuisances sonores pour les habitants. Il devient donc difficile de pratiquer l'agriculture.

Sur la nouvelle zone d'activité économique

Un habitant se demande si les terres agricoles consommées du fait de l'implantation de la nouvelle zone d'activité vont être compensées ou transférées ailleurs ?

> Il existe un mécanisme de compensation obligatoire aujourd'hui. Par ailleurs cette zone d'activité proposera des commerces liés à l'économie circulaire et devra proposer des activités économiques non polluantes.

5/ Équipements & Réseaux

Sur les équipements prévus

Là encore, un habitant s'interroge sur les équipements prévus pour accueillir près de 4000 habitants à l'horizon 2030. Notamment sur les écoles, infrastructures sportives et culturelles.

> M. Le Maire rappelle les projets en cours sur la commune, en matière d'équipements :

- Ecole de Bois-Sec pour remplacer celle de Christophe
- Équipements sportifs : gymnase en cours de construction, zone de loisirs sur la Pointe de la Petite Caraïbes, extension d'une plateforme sportive sur Sarcelle, une plateforme sportive adjointe à l'école de Bois-sec
- Des maisons de quartiers pouvant accueillir des activités culturelles ... seront accolées à ces secteurs
- Un centre culturel est prévu à proximité du Stade au sein du Bourg, la commune est en cours d'acquisition de foncier vers Morne-Rouge pour accueillir une petite salle socio-culturelle
- Deux projets de résidence senior : un à côté du stade et un second sur le terrain Nesty

En matière d'équipement pour les personnes âgées, les habitants seraient plus intéressés par un système efficace de services à la personne ou à domicile qu'un EHPAD.

Sur la gestion des déchets

Un habitant s'interroge sur la disparition des bornes d'apport volontaire. Est-ce définitif ou temporaire ?

> M. Le Maire précise que ce n'est que temporaire, c'est un problème politique lié à la sortie de Goyave du SYCTOM et à son entrée dans la CANBT. Cependant il rappelle qu'au sein de la CANBT, un projet de collecte du tri en porte à porte est prévu.

Un habitant souhaiterait que des plateformes collectives de compostage soient mise en place.

> M. Le Maire répond que ce n'est pas la priorité aujourd'hui, mais qu'il existe des projets d'incitation et de sensibilisation des habitants au compostage via la distribution de composteur individuel. Le compostage collectif pourra se faire au sein de quartier uniquement si le projet est porté par une association.

6/ Sur les risques (notamment inondations)

Un habitant s'interroge sur le devenir de la ZAC de l'Aiguille. Est-ce qu'il est prévu de proposer des aménagements pour cette zone qui est en zone inondable ?

Les personnes s'interrogent également sur les constructions soumises aux risques naturels au niveau du port (zone RHI) ?

> Des solutions doivent effectivement être pensées sur ces deux espaces (ainsi que sur la zone de Christophe), mais ces solutions doivent être partenariales et verront le jour probablement à long terme. Les services de l'Etat seront interrogés à ce sujet.

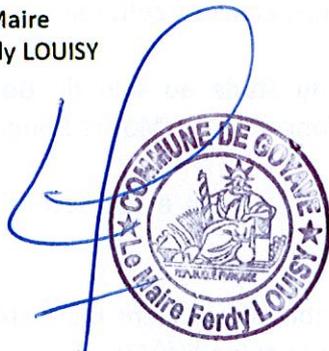
4. CONCLUSION DE M. LE MAIRE

Remerciements et rappel du calendrier de la concertation

Validation du compte-rendu :

Date :

Le Maire
Ferdyn LOUISY



The image shows a blue ink signature of the Mayor, Ferdyn LOUISY, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE GOYAVE' at the top and 'Le Maire Ferdyn LOUISY' at the bottom, with a central emblem.

Date :

21 DEC. 2015

Le Mandataire
URBIS



The image shows a blue ink signature of the Mandataire, URBIS, written over a rectangular stamp. The stamp contains the following contact information: 'Imm. SCI FUTUR', '706 Rue H. Becquerel prolongée', 'ZI de Jarry - 97122 BAIE-MAHAUL', 'Té: 0590 38 09 69 - Fax: 0590 38 70', and 'Siren: 424 010 361 - APE: 8290'.



COMMUNE DE GOYAVE

SERVICE URBANISME

Réunion de concertation du PLU de Goyave
28 octobre 2015

Tenue :

Résidence Ti Racoon – Bois-sec
Durée : 18h30 – 21h00

Participants :

Commune de Goyave	<p><u>Elus associés au PLU :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ferdy LOUISY (M. Le Maire) - Daniel PETRIS (1^{er} Adjoint) - Michel CATHERINE - M. BUDON <p><u>Administratifs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Philippe ARAMINTHE
Groupement Urbis – H3C – Biodiversité – Base – ETEC	<ul style="list-style-type: none"> - Myriam VALENTIN (Urbis)
Habitants	<ul style="list-style-type: none"> - Environ 15 personnes présentes

Ordre du jour :

- ✓ Présentation du diagnostic et du PADD
- ✓ Échanges avec les habitants présents

Déroulement :

1. INTRODUCTION de M. Le MAIRE

Il rappelle le cadre règlementaire du PLU, l'importance de cette session de concertation ainsi que le déroulement de la réunion.

2. PRÉSENTATION URBIS

3. LANCEMENT DES ÉCHANGES

1/ Sur la procédure de PLU

Un habitant s'interroge sur le devenir des habitations situées en zone NB ? Si la zone est déjà construite il serait judicieux de reconnaître dans le futur zonage comme zone d'habitation ?

> M. Le Maire explique que les choix qui sont effectués sur ces zones NB ne devront pas permettre une densification de zones où les réseaux et les équipements ne sauraient être suffisamment dimensionnés.

Un habitant se demande si le POS est toujours en cours actuellement.

> Oui

Plusieurs habitants s'interrogent sur les délais de réalisation de ce projet.

> M. Le Maire explique que ce projet devrait être approuvé en 2016. C'est un projet à l'horizon 2030, et que celui-ci sera mis en place au fur et à mesure des priorités et des capacités financières de la commune, mais il permet d'avoir un fil rouge dans le développement de la commune.

Le PLU est-il figé ?

> M. Le Maire précise qu'il existe des moyens de faire évoluer ce PLU. Selon l'ampleur de l'évolution la procédure est plus ou moins lourde. Si l'économie générale du projet vient à être modifiée, alors c'est une procédure de révision générale du PLU qui devra être mise en place et qui correspond pratiquement à une élaboration de PLU.

2/ Sur la thématique des déplacements

Un giratoire est-il réellement prévu au niveau de la ZAC de Fortyl ?

> M. Le Maire révèle qu'effectivement la région a prévu de construire un giratoire au niveau de l'entrée du bourg (ZAC de Fortyl) pour près de 5 millions d'euros.

Ce giratoire permettra de sécuriser la sortie de Bois-sec qui devra passer par ce rond-point. Celui-ci ne sera cependant pas réalisé dans l'immédiat à cause du passage des camions pour la construction du barrage de Moreau.

D'ailleurs, un second giratoire devra être prévu dans le cadre de la création d'une nouvelle zone d'activité au niveau du croisement de la RN1 avec le chemin de Barthélémy. L'aménagement de cette intersection sera d'autant plus nécessaire que les développements prévus sur Sainte-Claire en feront l'entrée secondaire du Bourg.

Enfin, dans le cadre du projet de déviation de Sainte-Marie porté par la Région, un giratoire pourrait être pensé au niveau de Christophe.

3/ Environnement et pollutions

La Petite Rivière à Goyaves a été largement modifiée suite à des travaux de carrières. Ce qui entraîne des conséquences très négatives au niveau du pont de la nationale qui est trop étroit par rapport à la largeur du lit de rivière en amont, impliquant des inondations...

> M. Le Maire rappelle qu'effectivement il y a de gros travaux à réaliser en matière de sécurisation et de restructuration des ouvrages et franchissements. Il évoque notamment la

question du pont de Bois-sec qui malgré le passage des camions pour les besoins du barrage de Moreau ne sera pas reconstruit par la Région.

4/ Économie

Une habitante souhaiterait savoir s'il est prévu de favoriser une véritable diversification des agriculteurs qui disposent de beaucoup d'outils pour cela. Est-ce qu'un accompagnement en ce sens est prévu ?

> M. le Maire précise que le projet de PADD émet des orientations en matière de préservation de l'agriculture non seulement en protégeant les zones agricoles actuelles mais également en proposant des espaces de valorisation des produits locaux (une nouvelle Zone d'Activité Economique dédiée à l'économie circulaire)...

Il ajoute que dans le cadre de la Charte du Parc National, des accompagnements sont prévues pour aider les agriculteurs à se tourner vers une agriculture qui soit plus écologique afin de limiter les pollutions des sols et de la ressource en eau.

Par ailleurs, M. Le Maire précise que toujours dans le cadre de la Charte du Parc, la commune réfléchit à la mise en place de l'agroforesterie sur son territoire (sylviculture, culture de la vanille...).

Dans ce sens, une habitante rappelle qu'il y a la possibilité d'exploiter la sève des gommiers par exemple.

5/ Développement urbain, Équipements & Réseaux

Un habitant se demande si les nouveaux habitants annoncés dans le cadre du projet de PADD seront choisis ou imposés ?

> M. Le Maire précise que la commune ne peut avoir la totale maîtrise de ce facteur, puisque ça dépend en partie des dynamiques privées existantes. Le projet cherche à favoriser une mixité sociale en proposant des logements intermédiaires dans les opérations de logements.

Les surfaces minimales pour construire seront-elles réduites afin de pouvoir densifier des parcelles ?

> Les surfaces minimales n'existeront plus dans le PLU. Mais des éléments de règlement permettront de proposer des densités différentes selon les zones où l'on se situe.

Il existe des problématiques en matière d'écoulement des eaux pluviales au niveau du Chemin des Mineurs, des travaux sont-ils prévus afin d'améliorer cela ?

> M. Le Maire précise que la commune vient de se lancer dans l'élaboration du Schéma de Gestion des Eaux pluviales qui prévoira les infrastructures nécessaires au bon écoulement des eaux pluviales. Car cette gestion n'était que très peu prise en compte jusqu'alors.

> Sur la question du numérique, M. le Maire explique que des négociations sont en cours afin de bénéficier du passage de la fibre optique au niveau de la RN1.

4. CONCLUSION DE M. LE MAIRE

Remerciements et rappel du calendrier de la concertation

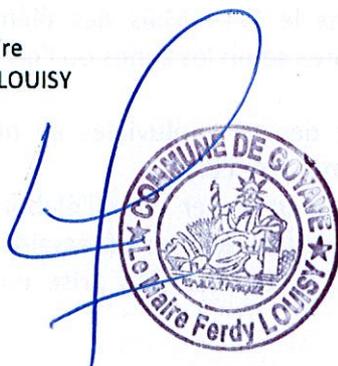
Validation du compte-rendu :

Date :

Date : 21 DEC. 2015

Le Maire
Ferdyn LOUISY

Le Mandataire
URBIS



URBIS
Imm. SCI FUTUR
706 Rue H. Becquerel prolongée
Z1 de Jarry - 97122 BAJE-MAHAULT
Tél : 0590 38 69 69 - Fax : 0590 38 70 70
Siren : 424 010 361 - APE : 8299Z



COMMUNE DE GOYAVE

SERVICE URBANISME

Réunion de concertation du PLU de Goyave
30 octobre 2015

Tenue :
Secteur Sainte Claire
Durée : 18h30 – 21h15

Participants :

Commune de Goyave	<u>Elus associés au PLU :</u> - Ferdy LOUISY (M. Le Maire) - Michel CATHERINE (3 ^{ème} adjoint) - Félix EMMANUEL (Conseiller Municipal) <u>Administratifs:</u> - Philippe ARAMINTHE (Responsable Pôle AUEST)
Groupement Urbis – H3C – Biodiversité – Base – ETEC	- Myriam VALENTIN (Urbis)
Habitants	- Environ 30 personnes présentes

Ordre du jour :

- ✓ Présentation du diagnostic et du PADD
- ✓ Échanges avec les habitants présents

Déroulement :

1. INTRODUCTION de M. CATHERINE

Il rappelle le cadre règlementaire du PLU, l'importance de cette session de concertation ainsi que le déroulement de la réunion.

2. PRÉSENTATION URBIS

3. LANCEMENT DES ATELIERS

1/ Sur la procédure de PLU

- le parking des écoles, de la mairie ... Ici l'objectif est de mutualiser les moyens, les zones de stationnement utilisées plutôt en journée pour les écoles peuvent tout à fait être réutilisées en soirée pour les besoins du gymnase.
- une nouvelle zone de stationnement sur la Petite Caraïbes, classées zones inondables.

Sur la gestion des déchets

Une habitante s'inquiète de la proximité de la déchetterie avec la future zone d'activité ainsi que de la zone de développement de Sainte-Claire.

> M. le Maire assure qu'une déchetterie est une zone propre destinée à accueillir certains déchets, généralement non fermentescibles. De plus, cette zone n'est qu'un équipement de récupération de ces déchets qui seront traités ailleurs.

Un habitant souhaiterait que le tri des déchets soit amélioré.

6/ Transports & Déplacements

Un habitant aurait souhaité que la route de Barthélémy soit aménagée et ce d'autant plus s'il est prévu de confirmer le secteur de Sainte-Claire comme zone d'extension du bourg.

La question des déplacements doux apparaît plusieurs fois dans les préoccupations des habitants : que ce soit sur les déplacements au sein du bourg entre le port et le gymnase, entre le secteur de Sainte-Claire et le Bourg ou plus généralement, les habitants expriment le désir que lorsqu'une personne arrive sur le territoire en voiture, elle puisse vaquer à ses occupations sans utiliser son véhicule.

Une habitante questionne le Maire au sujet des transports en communs dans les sections et notamment du transport scolaire.

> M. le Maire explique que la gestion du transport scolaire s'effectue à plusieurs échelles et doit donc être en articulation entre plusieurs collectivités. Ainsi, si la commune assure la gestion des transports pour le primaire et le collège, pour les lycéens, c'est le Conseil Départemental qui assure la transition. Ce bus ne peut passer dans l'ensemble des sections, raison pour laquelle la commune négocie avec la CANBT afin que la navette de la corniche d'or puisse assurer, à moindre coût, la liaison depuis les sections jusqu'au trajet du bus du conseil général.

4. CONCLUSION DE M. LE MAIRE

Remerciements et rappel du calendrier de la concertation

Validation du compte-rendu :

Date :

Le Maire
Ferdyn LOUISY



Date : 21 DEC. 2015

Le Mandataire
URBIS

URBIS
Imm. SCI FUTUR
706 Rue H. Becquerel prolongée
Zi de Jarry - 97122 BAIE-MAHAULT
Té. 0590 38 69 69 - Fax : 0590 38 70 70
Siren : 424 010 361 - APE : 8299Z



COMMUNE DE GOYAVE

SERVICE URBANISME

Réunion de concertation du PLU de Goyave
4 novembre 2015

Tenue :

Secteur Christophe

Durée : 18h30 – 20h45

Participants :

Commune de Goyave	<u>Elus associés au PLU :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Ferdy LOUISY (M. Le Maire) - Daniel PETRIS (1^{er} adjoint au Maire) - Michel CATHERINE (3^{ème} adjoint) - Dartagnan CITRONNELLE (Adjoint en charge de l'Urbanisme) - Patrick BROCHANT (Conseille Municipal) - Félix EMMANUEL (Conseiller Municipal) <u>Administratifs:</u> <ul style="list-style-type: none"> - Philippe ARAMINTHE (Responsable Pôle AUEST)
Groupement Urbis – H3C – Biodiversité – Base – ETEC	<ul style="list-style-type: none"> - Myriam VALENTIN (Urbis)
Habitants	<ul style="list-style-type: none"> - Environ 40 personnes présentes

Ordre du jour :

- ✓ Présentation du diagnostic et du PADD
- ✓ Échanges avec les habitants présents

Déroulement :

1. INTRODUCTION de M. CITRONNELLE

Il rappelle le cadre règlementaire du PLU, l'importance de cette session de concertation ainsi que le déroulement de la réunion.

2. PRÉSENTATION URBIS

3. LANCEMENT DES ATELIERS

1/ Sur la procédure de PLU

Plusieurs habitants s'interrogent sur la réponse à leurs demandes de déclassement au regard du projet de territoire actuel.

> M. le Maire précise que nous n'en sommes pas encore à cette phase, mais qu'il faut bien qu'ils soient conscient que toutes les demandes de déclassement ne pourront être autorisées du fait notamment du principe de compensation des terres agricoles.

Une habitante interpelle la commune sur le devenir des zones NB. Un diagnostic précis a-t-il déjà été réalisé afin de déterminer la vocation de ces zones ?

> Ce diagnostic sera effectué au cas par cas lors de l'étape du zonage.

2/ Sur l'aménagement de Goyave

Une habitante s'interroge sur la possibilité pour les agriculteurs de proposer des gîtes ruraux ou des constructions.

> Quelques types de constructions sont autorisées en zone agricole : une habitation destinée à l'usage de l'agriculteur et en fonction de surfaces pondérées (selon le type de cultures ...), les gîtes ruraux sont également autorisés dans une certaine mesure, cependant ils sont soumis à avis de la CDCEA / CDPENAF.

Quels sont les projets d'aménagement sur Christophe ?

> M. Le Maire précise qu'aujourd'hui il n'y a pas de projets majeurs sur ce secteur hormis la requalification des zones habitées. La perspective d'un projet de déviation de Sainte-Marie sans en connaître le tracé définitif, ne permet pas à la mairie de proposer des projets d'envergure pour le moment.

3/ Environnement et pollutions

Qu'est-il prévu pour la plage de Sainte-Claire ?

> M. le Maire explique qu'un projet d'aménagement respectueux de l'environnement est prévu sur cette zone.

Ne pourrait-on pas penser un sentier littoral jusqu'à Christophe ?

> Le projet actuel de sentier littoral va jusqu'à Christophe.

4/ Économie

Un habitant se demande quelle sera l'ambition de cette nouvelle zone d'activité économique ?

> Le Maire précise que cette zone deviendra un véritable pôle d'excellence environnementale en favorisant l'économie circulaire ... Celle-ci devra s'intégrer au paysage et à l'environnement en suivant une charte type haute Qualité environnementale.

Un habitant propose que l'on intègre un petit train touristique pour découvrir le littoral de Goyave.

5/ Équipements & Réseaux

Quel avenir pour l'école de Christophe ?

> M. le Maire précise que cette école deviendra un centre culturel, ou un espace d'accueil pour les associations.

L'école sera transférée sur le secteur de Bois-sec, elle comptera 10 classes.

Un habitant se demande ce qu'il en est de la gestion du tri des déchets ?

> aujourd'hui c'est une compétence intercommunale. Des projets devraient être lancés dès que financièrement possible, en faveur d'un ramassage des déchets en porte à porte.

Les habitants rappellent qu'il existe une problématique liée à l'eau.

6/ Transports & Déplacements

Un habitant se demande si un projet de navette maritime a été pensé dans le cadre de ce projet.

> Cette idée rejoint tout à fait le projet de requalification du port, cette navette pourrait alors servir de base pour penser également une petite marina ainsi qu'une base nautique.

4. CONCLUSION DE M. LE MAIRE

Remerciements et rappel des moyens de concertation.

Validation du compte-rendu :

Date :

Le Maire
Ferdyn LOUISY

COMPTE-RENDU N 9.6



Date : 21 DEC. 2015

Le Mandataire
URBIS

URBIS
Imm. SCI FUTUR
706 Rue H. Becquerel prolongée
ZI de Jarry - 97122 BAIE-MAHAULT
Té: 0590 38 69 69 - Fax : 0590 38 70 71
Siren : 424 010 361 - APE : 82997



Commune de GOYAVE
ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

COMPTE RENDU N°9.1 à 9.6

Concertation publique
Octobre-novembre 2015

Observations du Maire :

Date :

Le Maire
Ferdy LOUISY



- ANNEXE N°3 -

COMPTE-RENDU RÉUNION PUBLIQUE **AVANT ARRÊT DU PROJET** *11 MAI 2016*



COMMUNE DE GOYAVE

SERVICE URBANISME

Réunion publique sur le zonage du PLU de Goyave
11 MAI 2016

Tenue :

Mairie de Goyave

Durée : 18h00 – 20h00

Participants :

Commune de Goyave	<p><u>Elus associés au PLU :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ferdy LOUISY (M. Le Maire) - Dartagnan CITRONNELLE (Quatrième Adjoint) - Luc DONNET (Sixième Adjoint) - Félix EMMANUEL (Conseiller Municipal) <p><u>Administratifs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Patrick PLUMAIN (DGS) - Thierry CORVIS (Directeur de Cabinet du Maire) - Philippe ARAMINTHE (Responsable AUEST) - Maryse DURBANT
Groupement Urbis – H3C – Biodiversité – Base – ETEC	<ul style="list-style-type: none"> - Franck CHAUVEL (Urbis) - Myriam VALENTIN (Urbis)
Habitants	<ul style="list-style-type: none"> - Environ 70 personnes présentes (voir feuille de présence)

Ordre du jour :

- ✓ Présentation du contexte réglementaire de l'établissement du PLI
- ✓ Présentation du PADD modifié à la date du 11 mai 2016 intégrant les observations des réunions de quartiers
- ✓ Présentation du projet de zonage

Déroulement :

1. INTRODUCTION de M. LE MAIRE

Rappel de l'organisation de la réunion et de l'avancement du PLU

2. PRESENTATION

3. LANCEMENT DES ECHANGES

1/ Projets de la commune

1.1. La voirie

Une habitante :

La route de Morne à Louis / Barthélémy est très dangereuse, quelque chose est-il prévu pour cela ?

Réponse Mairie :

Le PLU pourra prévoir un certain nombre d'emplacements réservés afin de penser l'élargissement et l'amélioration des voies trop étroites. Le chemin de Barthélémy en fait partie.

Une habitante :

La route de Blonzac est également très empruntée et de mauvaise qualité, qu'est-il prévu ?

Réponse Mairie :

À l'instar du chemin de Barthélémy des emplacements réservés pourront être inscrits dans le PLU pour prévoir l'élargissement de cette voie.

Un habitant :

Avec l'ensemble des projets prévus sur le secteur de Bois-Sec : développements urbains, école, secteur commercial ... cela va accroître la population présente sur ce quartier. Une amélioration de la voirie est-elle donc prévue ? Celle-ci supporte déjà des trafics intenses et rapides par rapport à sa capacité.

De la même manière une amélioration de la liaison avec le bourg est-elle projetée ?

Réponse Mairie :

Comme cela a été précisé lors de la présentation sur le secteur de Bois-sec, un traitement spécifique de la voirie sera réalisé sur l'ensemble de la route depuis la nationale pratiquement jusqu'au secteur de Moreau.

Des aménagements viendront justement réduire la vitesse de circulation et permettront les déplacements cyclistes et piétons.

De la même manière, le rond-point actuel devrait faciliter les échanges piétons entre le bourg et Bois-sec.

1.2. Le port

Une habitante :

Qu'en est-il du projet de port de pêche en eaux profondes dont la municipalité parle depuis plusieurs années ?

Réponse Mairie :

Ce projet est inscrit dans le PLU.

1.3. Autres

Une habitante :

Qu'advient-il de l'école de Christophe ?

Réponse Mairie :

Cette école sera transférée à Bois-sec.

Une habitante :

Il existe au sein même du bourg de nombreuses ruines et espaces non construits qui pourraient être valorisés (parcs, stationnement, logement ...) que prévoit la commune sur ce sujet ?

Réponse Mairie :

Le PLU a permis de répertorier ces dents creuses. L'objectif sera de les mobiliser dans le cadre du renouvellement urbain et de la densification du bourg.

2/ Sur les demandes de déclassements

Une habitante :

Qu'est-il prévu concernant le secteur de Christophe ? Est-ce qu'une urbanisation est projetée sur le secteur Ouest du quartier ?

Réponse Mairie :

Comme cela a été présenté plus tôt, il n'est pas prévu spécifiquement de développement sur le secteur de Christophe, puisque ce sont en premier lieu le Bourg, Sainte-Claire et Bois-Sec qui prendront de l'ampleur afin de proposer une zone urbaine équipée de qualité.

Un habitant :

Existe-t-il une procédure de régularisation pour les habitations en zone agricoles ?

Réponse BET :

Cette option n'est pas réellement privilégiée car elle incite trop facilement à construire spontanément dans des secteurs sans autorisations. Cependant, les anciennes zones NB du POS déjà construites pourront être régularisées via des hameaux agricoles qui ne permettent pas réellement la construction nouvelle.

Cette démarche peut également être adaptée aux habitations en zones agricoles si l'on peut prouver que celles-ci sont très anciennes et antérieures à la réalisation du POS.

3/ Espaces naturels et agricoles

3.1 Potentiel des zones naturelles pour les propriétaires

Un habitant :

Quelles sont les possibilités pour des propriétaires de terrains en zone naturelle, à la limite de la forêt domaniale ? Que peuvent-ils faire sur leur terrain ?

Réponse BET :

Ils ne peuvent pas construire. L'objectif de ce projet de PLU étant d'abord de densifier les zones urbaines existantes, là où existent déjà des équipements.
Les espaces naturels et agricoles, dans la loi et donc dans ce projet de PLU, doivent être préservés presque sans concessions.

3.2 Sites de baignades

Un habitant :

Le bassin bleu n'est plus accessible alors que c'est un lieu de fréquentation important pour les habitants. La mairie prévoit-elle de faire quelque chose ?

Réponse Mairie :

Ce site est prévu dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) comme un site naturel à aménager.
Les modalités d'accès seront analysées au travers des servitudes d'accès ou autre outil.

Un habitant :

Quels sont les aménagements prévus pour la plage de Sainte-Claire ?

Réponse Mairie :

Ce lieu devrait devenir un site éco-touristique, avec des aménagements légers (carbets, paillotes, sentier littoral ...).

4/ Risques

Un habitant :

Il existe des zones inconstructibles liées aux risques naturels, mais des maisons sont déjà construites sur ces zones. Qu'est-il prévu pour ces habitations ?

Réponse Mairie :

Les habitations existantes peuvent quand même faire l'objet d'une amélioration ainsi que d'une extension en hauteur selon les règles prévues par le Plan de Prévention des Risques (PPR).

La municipalité échange actuellement avec l'Etat pour trouver des solutions concernant les populations résidant au sein de la ZAC de l'Aiguille.

5/ Procédure du PLU

Une habitante :

Où en est-on de la démarche du PLU ? Quand se déroulera l'étape d'enquête publique ? Est-ce toujours le même commissaire enquêteur pour l'ensemble des études en cours, ou faut-il retourner voir la personne pour chaque étude ?

Réponse Mairie :

L'enquête publique interviendra plus tardivement après avoir eu un premier retour des services de l'État. Un commissaire-enquêteur est nommé par le tribunal administratif spécifiquement pour cette étude.

Une habitante :

Faut-il reformuler les demandes individuelles auprès du commissaire enquêteur, ou celles déjà effectuées auprès de la mairie suffisent ?

Réponse Mairie :

L'ensemble des demandes a fait l'objet d'une première analyse par les services de la commune. Cependant, il sera nécessaire de reformuler la demande auprès du commissaire enquêteur si celle-ci n'a pas été prise en compte.

Un habitant :

Il est nécessaire d'informer la jeunesse sur l'ensemble de ce projet.

Réponse Mairie :

La commune s'est doté d'un certain nombre de moyens de communication (dont facebook) qui peuvent toucher plus facilement les jeunes.

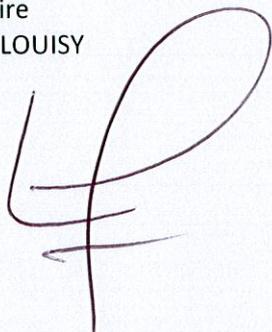
1. CONCLUSION DE M. LE MAIRE

Remerciements et rappel du calendrier de la concertation

Validation du compte-rendu :

Date : 02/07/16

Le Maire
Ferdy LOUISY



Date : le 20/06/2016

Le Mandataire
URBIS


Imm. SCI FUTUR
706 Rue H. Becquerel prox. -
ZI de Jarry - 97122 BAIE-MAHARU
T. : 0590 38 69 69 - Fax : 0590 38 70
Siren : 424 010 361 - APE : 8299



- ANNEXE N°4 -

COMPTE-RENDUS RÉUNIONS PPA

21 JANVIER 2015

28 JANVIER 2015

5 NOVEMBRE 2015

4 MAI 2016



Commune de GOYAVE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

COMPTE RENDU N° 5

SORTIE TERRAIN PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Date : 21 janvier 2015

Durée : 8h30 – 12h30

Lieu : Commune de Goyave (Mairie et visite sur le territoire)

Date d'établissement du compte-rendu : 03 février 2015

Liste des participants :

Organisme	Nom/Rôle	P	A	E	D	Téléphone	Email
COMMUNE DE GOYAVE							
ELUS	LOUISY Ferdy Maire			X	X		
	CITRONNELLE Dartagnan Adjoint au Maire – Commission PLU			X	X		
	DONNET Luc Adjoint au Maire – Commission PLU	X			X	0690572428	lucdonnet@voila.fr
	JOSEPHINE Lucien Conseiller municipal – Commission PLU	X			X	0690912947	
ADMINISTRATIFS	PREMONTET Alain DGS Commune	X			X		alain.premontet@villedegoyave.fr
	ARAMINTHE Philippe Pôle AUEST	X			X	0590959111	philippe.araminthe@villedegoyave.fr
	Hugues VALERIE Service urbanisme	X			X		hugues.valerie@villedegoyave.fr
	Maryse DURBANT Service urbanisme			X	X		maryse.durbant@villedegoyave.fr
ASSOCIATION DES SERVICES DE L'ETAT							
DEAL	MELFORT Suzy Chargé d'études planification	X			X	0590994362	suzy.melfort@developpement-durable.gouv.fr
	FELICITE Marc Chargé de mission Risque	X			X	0590604086	marc.felicite@developpement-durable.gouv.fr
	HALIAR Daniel Chargé de mission	X			X	0690807828	daniel.haliar@developpement-durable.gouv.fr
	SAMY Philippe Chargé d'études planification	X			X	0590994660	philippe.samy@developpement-durable.gouv.fr
	PONT Christian Déplacement ORT	X			X	0590994363	christian.pont@developpement-durable.gouv.fr
	VERON Isabelle Logement Construction	X			X	0690816640	isabelle.veron@developpement-durable.gouv.fr

	BOESCH Pierre Biodiversité terrestre	X			X	0590410458	pierre.boesch@developpement-durable.gouv.fr
DAAF	BERNIER-VASSEAUX Geneviève Urbanisme et défrichement	X			X	0590990949	genenvieve.bernier@agriculture.gouv.fr
	BACHETTI Maxime Urbanisme et foncier agricole	X			X	0690650731	maxime.bachetti@agriculture.gouv.fr
	PARIZE Chantal	X			X	0590990975	chantal.parize@agriculture.gouv.fr
	GAINARD Gerty Chargé opération urbanisme	X			X	0590990920	gerty.gainard@agriculture.gouv.fr
PARC NATIONAL	DELLOUE Xavier Chef de pôle	X			X	0690740873	
Autres services			X		X		
AUTRES PPA							
CONSEIL REGIONAL			X		X		
CONSEIL GENERAL			X		X		
CANBT			X		X		
CASBT			X		X		
CCIG	KANCEL Ludovic Urbanisme et aménagement du territoire	X			X	0590937669	l.kancel@guadeloupe.cci.fr
CHAMBRE DES METIERS			X		X		
CHAMBRE AGRICULTURE			X		X		
PARC NATIONAL	DELLOUE Xavier Chef de pôle	X			X	0690740873	
PRESTATAIRES							
URBIS	Franck CHAUVEL Chef de projet	X			X	0690484872 0590386969	urbis.fanck@wanadoo.fr
ETEC	LEVEQUE Elsa Ingénieur	X			X	0690612005 0590268402	etec.bet@wanadoo.fr
BIODIVERSITE	LUREL Félix Ecologue	X			X	0690305478	felix.lurel@bidiversite.fr
H3C	LAUPEN Lezly Environnement	X			X		
	PELIS Yoann	X			X		
P : Présent		A : Absent		E : Excusé		D : Diffusion	

Ordre du jour :

- ✓ Introduction du Maire (ou élu délégué)
- ✓ Présentation des organismes
- ✓ Définition des objectifs de la sortie et organisation
- ✓ Sortie terrain (bus)

Éléments de réflexion sur les sites visités apportés par la commune et les participants :

ARRET I : MARCHE DE GOYAVE

- ✓ Exiguïté et isolement du marché existant, peu utilisé et en mauvais état

- ✓ Un projet d'ensemble existe avec la réhabilitation de l'Eglise et du Presbytère et l'extension du cimetière.
- ✓ Réflexion à porter sur les maisons à réhabiliter dans le voisinage
- ✓ Eloignement du marché par rapport au port de pêche pour la vente des produits de la mer
- ✓ Il s'agit de requalifier cet espace, de confirmer ce noyau historique de la commune, afin de créer un équilibre par rapport à la zone de Fort-Ile.

CHANTIER GYMNASSE

C'est un projet phare de la municipalité, avec le Psydium (nom latin de « Goyave »). Place de l'ancienne Mairie et de l'ancien Bourg.

- ✓ Le gymnase, projet communautaire, a une vocation multi-sport
- ✓ Le Psydium, un bâtiment dédié à l'art et à la culture, rayonnement régional et caraïbéen
- ✓ La problématique du stationnement à prendre en compte dans les deux projets
- ✓ La rue des écoles constitue l'axe principal de ce rééquilibrage du Bourg
- ✓ La Route Nationale 1 coupe le territoire en 2, frein à la venue des habitants de Moreau/Bois Sec
- ✓ Nécessité de prendre en compte ces données au travers d'une grande politique d'urbanisation globale (Approche Environnemental de l'Urbanisme)
- ✓ Instaurer une liaison avec la mer

ARRET II : PORT DE PECHE

- ✓ Projet de réaménagement du port de pêche et de plaisance (gestion communale) inscrit dans le SAR : Revitalisation du Bourg (partie maritime avec extension de la digue et partie terrestre avec commerces, tourisme, artisanat)
- ✓ En arrière-plan, poursuivre et terminer l'opération de RHI du Bourg (SEMAG) qui est en sommeil (nécessité de repenser le projet dans le cadre d'une approche environnementale)
- ✓ Création d'un port de plaisance avec la saturation de la marina du Gosier
- ✓ Projet en concurrence avec le projet de port de Petit-Bourg...Incohérence avec la notion d'intercommunalité, d'autant plus que les 2 villes présentent les mêmes caractéristiques.
- ✓ Une réflexion devra être portée sur l'autofinancement du Port
- ✓ Mettre l'espace en connexion avec le Bourg, le rendre attractif, afin de ramener du passage et de l'activité pour redynamiser le Bourg
- ✓ Faire le lien entre : port et RN ; port et plage
- ✓ Forte potentialité de la zone mais prendre en compte tout le secteur (Port + RHI)

- ✓ Problématique liée au PPRN, car l'Etat ne finance pas les RHI en zone Rouge (houle cyclonique fort). Ne faut-il pas mieux alors privilégier essentiellement l'installation d'activités touristiques sans sommeil ou commerces tournées vers la mer ?

ARRET III : LA ROSE (escale Bus)

- ✓ Création d'un nouveau pôle à vocation économique dans ce secteur...Incohérence avec le projet de développement et de dynamisation du Bourg ?....
- ✓ Secteur de la commune en plein développement en termes d'habitat
- ✓ Risque de mise en concurrence avec la zone de Jarry et de Colin Petit-Bourg qui captent déjà une grande partie de la population du secteur
- ✓ Risque de cannibalisation par rapport à la zone de Fort-Ile sauf complémentarité entre les 2 zones
- ✓ Quelle est la vocation finale de cette zone ? Si ZAC, réflexion profonde à mener (services ou entreprises) Conserver au croisement son rôle de point de correspondance (pôle intermodal, parking de covoiturage) dans l'organisation des transports collectifs à améliorer de la part de la CANBT pour la desserte de Goyave (PDU à venir)

ARRET IV : MOREAU (terrain en face de « Ti Racoon »)

- ✓ Zone d'habitat principalement (logement social en majorité), résidentiel, environnement de qualité...Une offre complémentaire reste à offrir ; idée d'aller vers de l'individuel sans pour autant exclure le logement social
- ✓ Idéalement placé pour l'extension du Bourg, faire évoluer l'occupation de cette partie du territoire qui permettrait de désengorger le Bourg, dont le foncier est restreint
- ✓ Porteur de projet dans la zone pour un village agrotouristique, activités commerciales à dimension humaine, jardin partagé,... Prévalence de l'aspect environnemental dans le projet (y compris prise en compte des déplacements piétonniers)
- ✓ Population du secteur en augmentation, peu d'équipements collectifs (NB : 4 établissements scolaires sur la commune dont 2 sont à démolir)
- ✓ Création d'un groupe scolaire nécessaire pour désengorger les écoles existantes
- ✓ Disponibilité foncière et planimétrie, localisation, idéales pour l'ensemble de ces projets, et créer ainsi une centralité secondaire. Nécessite la construction d'un argumentaire solide (notamment continuité développement du bourg, même s'il faut traiter le re-connexion à travers la RN, possibilité de mixité fonctionnelle avec zone d'activités, services et habitat) pour justifier de la perte de surfaces agricoles qu'il faudra compenser
- ✓ Un tunnel existe au niveau de Fort-Ile, nécessité de porter une réflexion pour raccorder les 2 secteurs (projet de rond-point du Conseil Régional, Construction d'un pont ou d'une passerelle ?)

- passage inférieur pouvant être remis en service pour des liaisons douces de part et d'autre de la RN
- nécessité d'avoir une réflexion sur le rétablissement des communications urbaines entre les secteurs de part et d'autre de la RN
- ✓ L'extension du Bourg ne doit pas être pensée sur ses limites propres, mais aussi du côté Moreau afin d'installer une bipolarité du territoire

ARRET V : PLAGE

- ✓ Projet d'aménagement existant, projet OCEAN de la Région.. Qui tient compte de la plus-value environnementale avec une partie sanctuarisée (Conservatoire du Littoral) et installation de locaux artisanaux. La commune envisage de reprendre son projet initial afin de permettre un développement plus rapide de la plage
- ✓ Contraintes : Pontes de tortues / Zones humides, mangrove. Problème de stationnement et d'éclairage
- ✓ Recul du trait de côte
- ✓ ZNIEF (caye du Port), qui peut faire l'objet d'une valorisation dans le cadre d'un projet écotouristique de découverte
- ✓ L'eau pénètre profondément sous le sol, adaptations à prévoir en cas d'aménagement et/ou de constructions
- ✓ Zone urbaine « nature en ville », réfléchir sur un aménagement adapté pour garder une continuité avec le bassin versant, continuité avec la mer et l'intérieur (grenelle de l'environnement) Possibilité de mise en valeur par l'agriculture, y compris avec de possible reconversion vers une agriculture non-alimentaire en raison de la pollution au chlordécone (présence de Miscanthus pouvant être une ressource énergétique)
- ✓ Possibilité de créer un circuit touristique et pédagogique (Chutes de Moreau-Bourg-Plage)
- ✓ Nécessité de conserver la vocation familiale traditionnelle de la plage

ARRET VI : ZAC DE L'AIGUILLE

- ✓ Zone de délinquance, populations fragiles au niveau social, dynamique de communication à trouver/renforcer (installation récente de petits équipements sportifs, en complément du parcours sportif)
- ✓ Zone confrontée au risque Inondation, digue à renforcer
- ✓ Station d'épuration n'est plus aux normes (contentieux européen : échéance de mise aux normes fixée au 31/12/15). Compte tenu les difficultés rencontrées par le SIAEG, la commune a repris la compétence pour réfléchir à des solutions.
- ✓ Sud du Bourg, vestiges pont Eiffel (à intégrer dans un circuit touristique)

- ✓ Petite Caraïbe : zone destinée à recevoir des équipements sportifs / déplacement des populations éventuellement dans le bourg
- ✓ Grande réflexion à mener quant au risque Inondation du secteur
- ✓ Déchets : projet de déchetterie de la CANBT. Déchetterie provisoire créée dans cadre de la lutte contre chikungunya / mise en place d'ambassadeurs verts par la commune en raison du volume important des déchets verts

Synthèse et Suite à donner :

Organisation des ateliers thématiques pour les personnes publiques associées le 28 janvier 2015

Validation du compte-rendu :

Date :

Date : 16-03-2015

Le Maire

Le Mandataire

Ferdy LOUISY

URBIS





Commune de GOYAVE
ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
COMPTE RENDU N°6
ATELIERS PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Date : 28 janvier 2015

Durée : 8h00 – 12h30

Lieu :Mairie de Goyave

Date d'établissement du compte-rendu : 03 février 2015

Participants :

Organisme	Nom/Rôle	P	A	E	D	Téléphone	Email
COMMUNE DE GOYAVE							
ELUS	LOUISY Ferdy Maire			X	X		
	CITRONNELLE Dartagnan Adjoint au Maire – Commission PLU			X	X		
	DONNET Luc Adjoint au Maire – Commission PLU	X			X	0690572428	lucdonnet@voila.fr
	JOSEPHINE Lucien Conseiller municipal – Commission PLU			X	X	0690912947	
ADMINISTRATIFS	PREMONTET Alain DGS Commune			X	X		alain.premontet@villedegoyave.fr
	ARAMINTHE Philippe Pôle AUEST	X			X	0590959111	philippe.araminthe@villedegoyave.fr
	Hugues VALERIE Service urbanisme	X			X		hugues.valerie@villedegoyave.fr
	Maryse DURBANT Service urbanisme			X	X		maryse.durbant@villedegoyave.fr
ASSOCIATION DES SERVICES DE L'ETAT							
DEAL	MELFORT Suzy Chargé d'études planification	X			X	0590994362	suzy.melfort@developpement-durable.gouv.fr
	FELICITE Marc Chargé de mission Risque	X			X	0590604086	marc.felicite@developpement-durable.gouv.fr
	LEGENDRE Luc Chargé mission biodiversité terrestre	X			X	0590410455	luc.legendre@developpement-durable.gouv.fr
	HALIAR Daniel Chargé de mission	X			X	0690807828	daniel.haliar@developpement-durable.gouv.fr
	PONT Christian Déplacement ORT	X			X	0590994363	christian.pont@developpement-durable.gouv.fr
	VERON Isabelle Logement Construction	X			X	0690816640	isabelle.veron@developpement-durable.gouv.fr

	TURLOTIN Evelyne Secretariat unité planification urbaine	X			X	0590994615	evelyne.turlotin@developpement- durable.gouv.fr
DAAF	BERNIER- VASSEAUX Geneviève Urbanisme et défrichement	X			X	0590990949	genenvieve.bernier@agriculture.gouv.fr
	BACHETTI Maxime Urbanisme et foncier agricole	X			X	0690650731	maxime.bachetti@agriculture.gouv.fr
	GAINARD Gerty Chargé opération urbanisme	X			X	0590990920	gerty.gainard@agriculture.gouv.fr
	PARIZE Chantal Responsable Urbanisme et Défrichement	X			X	0590990927	chantal.parize@agriculture.gouv.fr
Autres services			X		X		
AUTRES PPA							
CONSEIL REGIONAL			X		X		
CONSEIL GENERAL			X		X		
CANBT			X		X		
CASBT			X		X		
CCIG	KANCEL Ludovic Urbanisme et aménagement territoire	X			X	0590937669	l.kancel@guadeloupe.cci.fr
CHAMBRE DES METIERS			X		X		
CHAMBRE AGRICULTURE	SOUBDHAN Stéphane		X		X	0590251723	Soubdhan.s@guadeloupe.chambagri.fr
PARC NATIONAL	DELLOUE Xavier Chef de pôle	X			X	0690740873	
	ALPHA Mickaël Technicien	X			X	0690984823	Mikael.alpha@guadeloupe.parcnational.fr
AGENCE 50 PAS GEOMETRIQUES	ARNAUDIES Mélanie	X			X	0690205860	Melanie.arnaudies@ag50pas-guadeloupe.fr
PRESTATAIRES							
URBIS	VALENTIN Myriam Chargée de projet	X			X	0590386969	myriam.valentin@urbis-guadeloupe.fr
ETEC	LEVEQUE Elsa Ingénieur	X			X	0690612005 0590268402	etec.bet@wanadoo.fr
BIODIVERSITE	LUREL Félix Ecologue	X			X	0690305478	felix.lurel@bidiversite.fr
H3C	LAUPEN Lezly Environnement	X			X		
P : Présent		A : Absent		E : Excusé		D : Diffusion	

Ordre du jour :

- ✓ Présentation de l'équipe de projet
- ✓ Présentation des éléments de diagnostic
- ✓ Ateliers d'échanges sur les enjeux du développement urbain, développement économique, de l'environnement agricole et naturel

Déroulement :

1- Introduction de M. Luc DONNET (Elu adjoint au Maire)

Retour sur les visites de terrains effectuées le 21 janvier 2015 : les personnes présentes semblent s'accorder à dire que c'est une bonne méthode de travail. Il rappelle que Goyave se situe entre 2 pôles : CapEx et Basse-Terre ce qui représente un atout pour la commune. Il indique que la commune souhaite poursuivre son développement social mais mieux le maîtriser (logement social de qualité). Il rajoute enfin que la volonté communale est de développer un commerce de proximité et non l'industrie lourde.

2- Présentation du diagnostic global et des premiers enjeux

3- Echanges sur le diagnostic et les enjeux

- Préciser le nombre et le pourcentage de résidences secondaires afin de donner des indications en matière d'attractivité touristique
- Comment est calculé l'indice d'attractivité résidentielle ? : *part des autorisations de permis de construire figurant dans la base SITADEL entre 1999 et 2013 / part des logements dans le recensement de 1999*

Sur la question de la vacance, M. PONT précise que les statistiques présentent des biais, il est donc plus intéressant de regarder l'évolution de la vacance plus que le niveau à un instant T.

Il rappelle que l'évolution de la vacance sur Goyave malgré une croissance forte du nombre de logement révèle un effet ciseau entre des logements neufs en construction et un délaissement des logements plus anciens (notamment sur le centre-bourg). Cette configuration fait penser à celle d'une ville de banlieue avec peu d'évolution de l'offre d'hébergement touristique.

Par ailleurs, la question du type de vacance a été soulevée. Celle-ci est-elle conjoncturelle (court terme), de rétention (long terme) ou structurelle (moyen terme) ?

M. PARIZE s'interroge sur la définition de la vacance. L'interprétation peut varier en fonction. IL note également de nombreux logements vieillissants dans le bourg. Il rappelle que les 19.1% de vacance de logements sur le territoire correspondent à environ 697 logements pour une famille de "3" soit l'équivalent de 2051 habitants. Quels sont les objectifs de la municipalité à ce sujet?

Mme VERON indique que le taux élevé de vacance ne signifie pas nécessairement que Goyave disposerait d'un stock de logements disponibles immédiatement qu'il suffirait mobiliser. Elle souligne la nécessité de mener une enquête plus fine pour mieux connaître l'état des logements vides qualifiés par l'INSEE de vacants. Il s'agirait d'identifier 3 catégories :

- les logements vides immédiatement habitables
- les logements qui seraient habitables après quelques travaux de remise en état (les aides à l'amélioration pourraient être sollicitées)
- les logements qui nécessiteraient une intervention lourde et coûteuse pour pouvoir être habités (habitat abandonné car insalubre, menaçant ruines...)

Elle propose de se rapprocher de vous pour commencer ce travail d'enquête, à l'occasion de la réalisation de la cartographie de l'habitat indigne en particulier.

Par ailleurs, sur la non utilisation des cabanes de pêcheurs, elle souligne la nécessité d'un bilan : comment s'explique l'échec de l'opération de dynamisation menée ? Il faudrait en connaître les causes pour réajuster le nouveau projet de port...

M. PONT rappelle également que le PDU de la CANBT est en voie d'attribution du marché (la consultation des entreprises a eu lieu en décembre 2014). Par ailleurs, une étude ORT a été lancée sur les potentialités du transport maritime.

Au sujet du taux de logement social de 37%, M. DONNET rappelle que malgré ce taux supérieur aux règles nationales, la municipalité souhaitait continuer l'effort en la matière mais en l'orientant de manière plus qualitative (diversification, mixité sociale ...).

M. FELICITE demande à ce qu'un croisement des cartes POS et du PPR soit réalisé afin de voir si le zonage correspond aux prescriptions en matière de risques naturels.

Une demande a été effectuée concernant le recensement du bâti illicite sur le territoire. M. ARAMINTE précise qu'il existe une étude datant des années 2010 qui recensait environ 200 bâtiments illicites.

Des interrogations ont été soulevées concernant la localisation de ces unités bâties ainsi que leur typologie.

Sur la densification et les dents creuses :

Existe-t-il une analyse des capacités de densifications du Bourg ainsi qu'une étude sur l'identification des dents creuses ? La capacité de densification a-t-elle été calculée ?

Des interrogations ont été soulevées quant aux données de consommations des zones NA. Prennent-elles en compte les modifications du POS en 2002 ?

M. KANCEL soulève quatre points :

- aucun chiffre n'a été donné en ce qui concerne la dynamique d'installation des commerces, des industries et des services (stock, évolution). La CCI IG dispose de ces chiffres sur les trois dernières années et pourraient les communiquer sur demande
- Une nouvelle zone d'activité est-elle véritablement pertinente compte tenu de l'existant ? Si une zone est créée, quelle complémentarité avec l'existant ? Il est nécessaire de bien penser le territoire à l'échelle intercommunale
- Nécessaire requalification de la Zone d'activité de Fortyl

Absence de chiffres sur la restauration et le tourisme : 26 restaurants (toutes typologies confondues) et 4 hébergements type gîtes ruraux

Mme MELFORT s'interroge sur la présence d'un tissu associatif dynamique. Combien d'associations sont répertoriées sur le territoire ? Sont-elles actives ? Quels types d'activités proposent-elles ? Où se situent les espaces de rencontre ?

Elle se questionne également sur la présence de constructions illicites sur le secteur de Sarcelle Est pourtant visé par le risque de submersion.

M. PARIZE revient sur le principe des jardins familiaux proposés dans le cadre du projet au niveau du secteur Moreau. Il précise qu'il est très difficile d'imposer une telle pratique, qu'elle voit généralement le jour grâce à une volonté affirmée de la part de la population.

M. ARAMINTHE précise qu'une étude a été réalisée pour positionner ces jardins.

M. LEGENDRE rappelle trois points principaux :

- le bureau d'étude doit fournir un document délimitant à la parcelle les zones humides
- de la même manière, les ERL positionnées dans le SAR/SMVM doivent faire l'objet d'une cartographie à la parcelle
- Un diagnostic des continuités écologiques doit être fourni.

5- Comptes rendus des ateliers

5.1. Atelier développement urbain et économique

M. PONT

Il faudra penser à la traduction locale du schéma de déploiement du très haut débit sur Goyave. Cette question pose aussi celle des perspectives de développement de la commune. À l'heure actuelle, il est difficile d'attirer des entreprises si la connexion internet n'est pas efficace.

M. DONNET

La fibre optique passera par la nationale, il revient par la suite à la commune de relier les différentes sections depuis la nationale.

Il existe un câble d'un opérateur (lequel ?) qui traverse le bourg.

Cette problématique de l'accès internet a déjà été évoquée par plusieurs personnes travaillant sur la commune.

Par ailleurs, M. DONNET évoque le fait que les nouvelles technologies peuvent être une source d'emplois pour des jeunes diplômés de la commune.

M. KANCEL

Concernant la création d'une nouvelle zone, M. KANCEL attire l'attention non seulement sur les conditions de création (réussite) de cette zone mais également sur la gestion de cet espace. Quelle sera sa vocation ? Il

faudra une campagne de communication pour attirer les entreprises. Tous les arguments seront utiles (tel que la montée des eaux).

Bien insister sur la maîtrise des coûts. Il faut que les entreprises aient les moyens de s'installer.

Il est nécessaire de bien penser l'organisation et la gestion ultérieure de cette zone par la suite afin d'éviter un délaissement et une désorganisation de ce lieu.

Cette zone pourrait faire l'objet d'une OAP.

M. PONT ajoute que cette zone devra bien être réfléchie puisqu'elle sera très probablement en interface avec des zones d'habitat.

Il s'interroge aussi sur les formes et typologies de logement qui seront proposées dans le cadre du développement urbain futur à l'ouest de la RN1.

Mme ARNAUDIES se demande quelles sont les ambitions de la municipalité concernant la zone portuaire.

M. DONNET répond que cette zone aura plus pour vocation à porter des activités économiques plutôt tournées vers le tourisme et les loisirs.

Des questions sont soulevées quant au caractère inondable de ce secteur. Mme ARNAUDIES rappelle que toute la zone n'est pas placée en zone inondable.

Il sera intéressant d'étudier l'échec de revitalisation du port réalisée en 1996.

Mme GAINARD évoque la nécessité de compenser les espaces agricoles et naturels qui seront occupés par de futures zones urbaines. Par ailleurs, cette consommation des espaces naturels et agricoles doit s'effectuer en dernier recours, s'il n'y a plus d'espaces disponibles ailleurs.

Elle revient sur les données des zones NA, qui ne sont consommées qu'à 29%. L'urbanisation devrait donc être privilégiée sur ces espaces.

La compensation peut s'effectuer sur des zones NA et NB.

M. PONT s'interroge sur la pertinence des chiffres de projections de population proposés par l'AFD en 2008, qui semblent élevés.

Mme MELFORT interroge la municipalité quant à la Zone d'activité de Monplaisir qui abritait des activités polluantes (chantier naval), qu'advient-il de cette zone qui est aujourd'hui saturée ?

Elle soumet également l'idée de réfléchir à la vocation de la zone de la Rose visitée la semaine d'avant et souligne la nécessité de mener une réflexion globale sur la cohérence et l'équilibre des projets du territoire communal.

Sur la question des circulations et des transports, M. DONNET précise qu'il existe deux points noirs en matière de sécurité : Christophe et Moreau. Il rajoute que le projet de la Rose a, aujourd'hui, une faible probabilité de voir le jour.

M. ALPHA revient sur la question de l'aménagement haut débit et sur la nécessité de rentabiliser les travaux. L'installation de réseaux et câbles devra être couplée avec la création d'espaces dédiés aux déplacements doux.

Mme VERON questionne la municipalité sur les besoins économiques pour la commune.

M. PONT rebondit sur la question en évoquant la cohérence du développement d'une zone au regard des ambitions affichées sur les autres communes de la CANBT. Quel est le positionnement de la CANBT sur le développement économique ?

M. DONNET répond qu'à l'heure actuelle, la CANBT n'a pas véritablement de position sur le sujet, d'autant plus qu'il n'y a pas encore de SCOT.

M. PONT rappelle quelques éléments en matière de transports :

- Il existe un projet de déviation entre Christophe et Sainte-Marie, avec la construction d'un giratoire au niveau de Christophe. Les marchands de Sainte-Marie souhaiteraient pouvoir avoir un espace (type Kassaverie à Capesterre BE) dédié à la vente de leurs produits.

- Une étude vient juste d'être lancée sur les potentialités de développement d'une ligne de cabotage maritime entre Goyave, Petit-Bourg et l'agglomération pointoise. Celle-ci devrait être finalisée courant juin 2015. Les résultats de cette étude pourront venir alimenter le PLU
- Sur les conflits d'usages au sein du bourg, il évoque la possibilité de lancer un plan de circulation afin de déterminer la fonction réelle et souhaitée des voies
- Il serait intéressant de prévoir l'aménagement des entrées de ville
- Enfin, le développement futur prévu sur l'ouest de la RN1 implique nécessairement le franchissement de cette voie, cet enjeu est à réfléchir et à négocier avec le Conseil Régional.

M. ALPHA soulève la possibilité de penser un projet global de restructuration du bourg qui permette de traiter les déplacements doux en même temps que la végétalisation des rues (celle-ci impactant largement sur les modes de déplacements).

Mme VERON s'interroge sur l'utilisation réelle et le fonctionnement des cabanes à pêcheurs sur le port.

M. DONNET précise qu'effectivement elles ne sont que peu voire pas utilisées.

Mme ARNAUDIES interpelle la municipalité sur les secteurs littoraux de Sarcelle et de Douville où des unités bâties ont été recensées sur la zone des 50 pas géométriques, dans des espaces classés par arrêté préfectoral en zone d'urbanisation diffuse (secteur de Sarcelle et de Douville), ce qui permet leur régularisation. Cependant, l'espace de Sarcelle est en zone d'aléa fort inondation, les bâtis sont dans un état très dégradé. Une réflexion sur le devenir de ces zones est à porter, la commune pouvant acquérir gratuitement les espaces libres, si elle y a un projet.

Mme MELFORT mentionne que Goyave est une commune passante. Ainsi la question des déplacements doit être bien pensée et notamment entre les sites touristiques. Il serait intéressant de réfléchir à des parcours entre ces espaces (lien entre la plage de Sainte-Claire, la découverte de la mangrove et le port de Goyave par exemple).

Mme VERON exprime la volonté de penser les programmes de logements sociaux dans le cadre d'une mixité globale (fonctionnelle, sociale et inter-générationnelle).

5.2. Atelier Environnement agricole et naturel

- Réaliser un diagnostic de la trame écologique du territoire
- Une étude de la ravine Briquetterie a déjà été réalisée, toutefois, il convient de préserver ce site qui présente un intérêt pour la biodiversité aquacole et d'inscrire des arrêtés dans le PLU en ce sens.
- Mettre en valeur le patrimoine du littoral du territoire
- Procéder à l'aménagement de la plage de Ste-Claire de façon concertée avec le conservatoire du littoral :
 - o Analyse de la zone humide
 - o Potentiel en termes de biodiversité et touristique
- Préserver le site de la Caye du pont qui se trouvera sur le tracé du futur du port en eau profonde. Il est précisé que les limites du PLU sur la zone littoral.
- La commune peut s'inscrire dans un développement maritime et nautique adéquat :
 - o Intérêt du cabotage ? à quel horizon ?
- Réfléchir aux aménagements du bourg afin de le redynamiser :
 - o Délocaliser les équipements vers le bourg (ex : école de voile)
 - o Redimensionner le projet du port pour l'attrait touristique et économique
 - o Le projet de RHI se trouve en zone houle cyclonique fort donc non-constructible
- Prévenir les constructions illicites sur le territoire :
 - o Développer une police de l'urbanisme sur le territoire,
 - o Remettre en état la zone de la Rose (zone de non-droit),
 - o Ne pas donner de permis de construire si les réseaux (eau, électricité, assainissement, ...) ne sont pas suffisants,
 - o La commune doit définir les zones à urbaniser que si les réseaux sont présents
- La nouvelle STEP doit être construite en réflexion avec le nouveau de quartier de Moreau
 - o Etude des eaux pluviales en cours,

- Faire des choix pour les mini-step : regroupement ou remise en l'état
- SDA (SIAEAG) non approuvé
- Le PPR ne prend pas en compte les problèmes de ruissellement pluvial sur le territoire guadeloupéen
 - ZAC à l'Aiguille PPR rouge
 - Une révision du PPR avec des relevés de topo est en cours
- La zone à enjeu fort pour le territoire s'étend du littoral à la RN1
 - Utiliser le PLU pour renforcer la protection des ripisylves, de la TVB et des zones humides

La commune doit avoir une meilleure connaissance de son territoire.

- Le parcours sur l'eau proposé par Urbis est une bonne proposition, toutefois il s'agit de réaliser un diagnostic de l'existant et des potentiels de développement.
- Valoriser le patrimoine naturel du territoire
 - Réalisation par le PNG d'un atlas communal de la biodiversité en 2015 (Deshaies, Les Abymes et Goyave)
- Positionnement d'un lieu dédié à l'agriculture sur le territoire
 - 891 ha de terres agricoles doivent être conservés dans le futur PLU (CDPNAF), il faut afficher une volonté forte dans le PLU de préserver les terres agricoles
 - Beaucoup de ZN sont utilisées en ZA de manière illégale sur le territoire
 - La loi d'orientation agricole préconise la création des ZAP pour une meilleure protection du milieu.

6- Echanges suite aux ateliers

M. DELLOUX (PNG) précise que toutes les discussions soulignent une recherche de continuité sur le territoire de Goyave (économie, déplacements, TVB...) paramètre déterminant pour dicter le développement de la commune.

M. PARIZE (DAAF) évoque l'élargissement du champ de compétence de la CDCEA qui devient CDPENAF (Commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers).

Concernant le projet de Moreau, les compensations sont à présenter par le maître d'ouvrage de l'opération, pas par la commune. La commune doit veiller au maintien des espaces classés "agricoles" existants au POS et doit travailler l'élaboration du PLU dans le respect des orientations du SAR.

7- Suite à prévoir et échéances

Transmission du compte-rendu aux PPA au plus tard le 11 février 2015

Rendu sur le compte-rendu des ateliers par les PPA au plus tard le 24 février 2015

8- Conclusion de M. Luc DONNET



Validation du compte-rendu :

Date :

Le Maire
Ferdyn LOUISY

Date : 16.03.2015.

Le Mandataire
URBIS



Commune de GOYAVE
ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
COMPTE RENDU N°10
RÉUNION PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

Date : 5 novembre 2015

Durée : 10h00 – 13h30

Lieu : Mairie de Goyave

Date d'établissement du compte-rendu : 6 novembre 2015

Participants :

Organisme	Nom/Rôle	P	A	E	D	Téléphone	Email
COMMUNE DE GOYAVE							
ELUS	LOUISY Ferdy Maire			X	X		
	CITRONNELLE Dartagnan Adjoint au Maire – Commission PLU	X			X		
	DONNET Luc Adjoint au Maire – Commission PLU				X	0690572428	lucdonnet@voila.fr
	JOSEPHINE Lucien Conseiller municipal – Commission PLU			X	X	0690912947	
ADMINISTRATIFS	PLUMAIN Patrick DGS Commune	X			X		alain.premontet@villedegoyave.fr
	ARAMINTHE Philippe Pôle AUEST	X			X	0590959111	philippe.araminthe@villedegoyave.fr
	Maryse DURBANT Service urbanisme	X			X		maryse.durbant@villedegoyave.fr
ASSOCIATION DES SERVICES DE L'ETAT							
DEAL	MELFORT Suzy Chargé d'études planification	X			X	0590994362	suzy.melfort@developpement-durable.gouv.fr
	SAMY Philippe Chargé de mission Planification	X			X	0590604086	marc.felicite@developpement-durable.gouv.fr
	HALIAR Daniel Chargé de mission	X			X	0690807828	daniel.haliar@developpement-durable.gouv.fr
	VERON Isabelle Logement Construction	X			X	0690816640	isabelle.veron@developpement-durable.gouv.fr
DAAF	BERNIER- VASSEAUX Geneviève Urbanisme et défrichement	X			X	0590990949	genenvieve.bernier@agriculture.gouv.fr
	BACHETTI Maxime Urbanisme et foncier agricole	X			X	0690650731	maxime.bachetti@agriculture.gouv.fr
	GAINARD Gerty Chargé opération urbanisme	X			X	0590990920	gerty.gainard@agriculture.gouv.fr

	PARIZE Chantal Responsable Urbanisme Défrichement	et	X		X	0590990927	chantal.parize@agriculture.gouv.fr
Autres services			X		X		
AUTRES PPA							
CONSEIL REGIONAL			X		X		
CONSEIL GENERAL			X		X		
CANBT	BARBIER Tony Directeur Général Adjoint		X		X		
CASBT			X		X		
CCIG	KANCEL Ludovic Urbanisme aménagement du territoire	et	X		X	0590937669	l.kancel@guadeloupe.cci.fr
CCIG	POITOU Kessun Chargée de mission Energie		X		X		
CHAMBRE DES METIERS	RAMSAMY Willy Directeur du développement économique		X		X		
CHAMBRE AGRICULTURE	GRETOUCE Jocelyn		X		X	0590251723	Soubdhan.s@guadeloupe.chambagri.fr
ONF	ROY Yves Agent patrimonial		X		X		
Routes de Guadeloupe	SYNESUS Françoise Responsable adjoint pôle aménagement prospective		X		X		
PRESTATAIRES							
URBIS	VALENTIN Myriam Chargée de projet		X		X	0590386969	myriam.valentin@urbis-guadeloupe.fr
ETEC	LEVEQUE Elsa Ingénieur		X		X	0690612005 0590268402	etec.bet@wanadoo.fr
P : Présent		A : Absent		E : Excusé		D : Diffusion	

Ordre du jour :

- ✓ Présentation du projet de PADD
- ✓ Point sur la méthodologie de l'Evaluation Environnementale
- ✓ Échanges sur les éléments présentés

Déroulement :

1- Introduction de M. Dartagnan CITRONNELLE (Élu adjoint à l'urbanisme)

2- Présentation du PADD et de la méthode de l'évaluation environnementale

3- Échanges sur les constats

Sur la croissance actuelle et projetée de la population de la commune de Goyave

Mme Véron précise qu'il y a des nuances à apporter sur la croissance affichée de 64% de la population. Cette croissance est réelle lorsque l'on évoque la période de 1999 à 2012, cependant si l'on observe la dernière période de 2007 à 2012, la croissance n'est que de 5,5%, et de 0,8% entre 2011 et 2012.

> Le bureau d'étude précise qu'effectivement la forte croissance de Goyave depuis plus de dix ans s'appuie surtout sur l'ensemble des opérations de logement social qui ont vu le jour plutôt au début des années 2000 (ZAC de l'Aiguille, Résidence Pom'Kannel ...), que le Maire a souhaité ralentir voire même stopper

dans l'attente de l'élaboration du PLU et d'une véritable stratégie de territoire. La stabilisation plus récente de la commune serait donc plutôt d'ordre volontaire que véritablement liée à une déprise de la commune de la part des habitants.

Mme Melfort fait remarquer que le chiffre de 12 000 habitants projeté à l'horizon 2030 semble surestimé face à cette stabilisation de la commune et face à un phénomène de stabilisation de la population guadeloupéenne dans son ensemble. Il devrait peut-être être revu à la baisse. Dans ce cadre, d'où proviennent les populations nouvelles sur Goyave ?

> M. Araminthe précise que ces 12 000 habitants ont été validés dans le cadre de la démarche Pré-SCOT de la CANBT.

> M. Plumain rappelle que Goyave bénéficie d'une position stratégique. C'est bien la qualité du cadre de vie, à proximité de l'agglomération pointoise et de son pôle économique, qui favoriserait l'attractivité de ce territoire face à d'autres communes.

Les services de l'État rappellent que dès cette démarche de Pré-SCOT, ils avaient estimé que ce chiffre était surévalué.

Sur la dynamique économique de Goyave

M. Kancel précise que pour avoir une bonne idée de la dynamique économique de Goyave, il serait nécessaire d'ajouter des informations sur la dynamique de création des entreprises (par types). Cela permettrait de justifier les choix effectués pour la future zone d'activité.

4- Échanges sur les orientations du PADD

Sur le devenir de la ZAC de l'Aiguille face au risque d'inondation

Le bureau d'étude et les services de la commune interrogent les services de l'État sur les solutions possibles pour cette zone située en zone fortement inondable.

Mme Véron s'interroge sur la capacité du barrage de Moreau à gérer l'écrêtement des crues.

> Après informations prises auprès de M. Arricot (Conseil Départemental), le barrage de Moreau n'aura pas vraiment d'incidences en matière de gestion des crues étant donné qu'il est sur une ravine mineure (Ravine Zombie) et non directement sur la Rivière Moreau. Il ne pourra donc à ce titre gérer les débits sur la rivière plus importante qu'est la rivière Moreau.

Mme Melfort estime que la seule solution dont dispose la commune aujourd'hui réside dans la réservation de zones anciennement NB afin d'accueillir à long terme les populations déplacées de la ZAC de l'Aiguille (zones 2AU par exemple) en justifiant cette orientation par le risque naturel du PPRN rouge inondation dans ce secteur.

Si on prévoit le déplacement des populations, il est possible de se référer au projet en cours sur le secteur de Bovis (Petit-Bourg) dans le cadre d'un appel à projet national.

> Après informations prises auprès de M. Arricot, il estime qu'il serait possible de préciser via une petite étude les solutions (élargissement du pont entre Sainte-Claire et le Bourg qui constitue un goulet d'étranglement, élargir le lit de la Petite Rivière à Goyave, penser la route comme déversoir ...).

M. Parize rappelle qu'il faut également se référer à l'étude d'impact du barrage de Moreau. Il dispose de l'étude d'impact lié au défrichement des parcelles concernées par le barrage.

Sur les infrastructures de transport et les liaisons douces entre le secteur de Moreau et le Bourg

M. Haliar souhaite savoir ce qu'il est prévu en matière de liaison douce entre le secteur de Bois-sec et le Bourg.

> Aujourd'hui il n'y a pas de solutions précises, la commune est bien consciente de la difficulté majeure que représente la RN1, la construction du giratoire au niveau de la ZAC de Fortyl pourrait déjà constituer un facteur de ralentissement facilitant les traversées, mais pourquoi ne pas penser à une passerelle par exemple ?

Mme SYNESIUS rappelle la nécessité de prendre en compte le SRIT et de compléter l'analyse avec les éléments du projet de déviation de Sainte-Marie. Cette dernière idée est reprise par le représentant de la CCI qui met l'accent sur les impacts à anticiper sur la circulation.

Sur l'habitat

Mme Véron rappelle qu'il est nécessaire de prévoir non seulement des logements intermédiaires et de l'accession privée, mais également de promouvoir l'accession sociale voire très sociale pour ne pas exclure des populations qui pourraient venir s'installer sur la commune.

Ces logements en accession sociale devraient trouver place à proximité directe de zones équipées et urbanisées afin que les populations ne soient pas lésées.

Mme Véron précise que les prescriptions du SAR en matière de densité sont bien de 30 logements/hectares. C'est donc bien sur cet objectif de densité qu'il est nécessaire de s'appuyer pour les orientations en matière de développement urbain.

Au niveau du bourg, il sera nécessaire de cibler les zones à densifier à hauteur de 50 logements/hectares (objectif du SAR).

La DEAL peut fournir les chiffres actualisés concernant la population et les logements.

Sur l'aménagement du port et les liaisons maritimes

M. Kancel précise que des études de « cabotage » ont été menées par la DEAL (M. Peyon ?) révélant que la liaison maritime entre Goyave et l'agglomération ne serait pas la priorité car elle n'était pas rentable face à une liaison entre les communes de la riviéra (Sainte Anne, Gosier).

Sur la préservation du foncier agricole

M. Parize rappelle qu'il est nécessaire de penser à la préservation du foncier agricole en compensant les zones déclassées par exemple, mais également en pensant à proposer des zones agricoles qui soient cohérentes (éviter les zones agricoles enclavées au milieu de zones d'habitat par exemple).

Il émet également une remarque concernant la diversification, notamment touristique, de l'activité agricole. Les gîtes ruraux forment une bonne base de diversification certes mais ils participent à la consommation du foncier agricole. Il faudrait encadrer cette pratique au sein du PLU.

Il précise d'ailleurs que le tourisme est également très subventionné à l'instar de la canne ou de la banane, la diversification proposée n'est donc pas forcément plus intéressante.

> Le bureau d'étude précise que lorsqu'on parle de diversification ici on évoque des cultures différentes (maraîchage ...). Le principe de compensation des terres agricoles est d'ores et déjà affirmé dans le PADD et sera précisé à l'étape du zonage.

Mme Véron se demande s'il existe des schémas régionaux (à l'instar du SAR) en matière d'agriculture. Auquel cas, le PLU prend-il en compte les éléments affichés ?

M. Gretouce précise qu'un « Schéma de Performance des projets agricoles 2017-2020 » est en cours d'approbation. Il précise également que les agriculteurs « individuels » ne peuvent pas accéder aux aides POSEI. Ainsi, ils ne peuvent vivre uniquement de la vente directe de leurs produits via les circuits courts. Un des chantiers de la chambre d'agriculture est de pouvoir faciliter l'accès aux aides à partir des organisations professionnelles.

Sur la requalification de la zone de Fortyl

M. Kancel s'interroge sur le mode de gestion actuel de cette zone.

> La commune précise que cette zone résulte d'une dynamique privée de lotissement commercial, chaque parcelle appartient donc à un propriétaire.

M. Kancel précise qu'effectivement ce mode de gestion se ressent dans la mauvaise organisation, gestion et entretien de cette zone. La base pour requalifier la zone passerait d'abord par la création d'une association des propriétaires afin de leur permettre de s'entendre et de participer à la rénovation de la ZAC.

Il rappelle également que la qualification de cette zone couplée au traitement de l'entrée de ville semble être une orientation judicieuse pour conférer une véritable identité à la commune.

Dans ce cadre, la CCI s'est proposée pour accompagner la commune dans sa démarche de requalification de la ZAC de Fortyl.

> Aujourd'hui le biais d'action de la commune passerait dans un premier temps par la rétrocession des espaces publics.

Sur la création d'une zone future d'aménagement au croisement RN1/ chemin de Barthélémy

M. Kancel précise que pour fonctionner cette future zone d'activité devra être complémentaire à la première (ZAC de Fortyl). Il rappelle également que le mode de gestion de cette zone devrait être organisé autour d'un seul acteur qui s'impose aux entreprises qui souhaitent s'installer au sein de cette zone afin de garantir une cohérence dans l'organisation et le fonctionnement de la ZAC.

Cet acteur peut être une Association Syndicale Libre (ASL) par exemple. L'objectif étant de ne pas commettre les erreurs du passé (notamment au vu de la ZAC de Fortyl).

La question de l'accessibilité semble également primordiale : quels accès seront prévus depuis la RN1 ?

Une présentation de la dynamique/démographie d'entreprises alimenterait l'analyse et justifierait l'orientation de la création de la nouvelle zone d'activités.

> La commune précise que cette zone sera située plus au sud afin de ne pas subir la proximité de la zone de Colin sur Petit-Bourg. Par ailleurs, elle sera vraiment complémentaire de la ZAC de Fortyl et proposera des activités axées sur l'économie circulaire. L'objectif étant qu'elle s'insère dans l'environnement (cahier des charges type HQE).

Enfin, la commune pensait proposer un aménagement de ce carrefour qui aurait trois intérêts : sécuriser le carrefour RN1/ Chemin de Barthélémy, permettre l'accessibilité à cette nouvelle zone et en parallèle créer un second accès au bourg étendu sur Sainte-Claire.

M. Ramsamy (Chambre des métiers et de l'artisanat) s'inquiète car il semble que ce projet ne prend pas du tout en compte les besoins en matière d'immobilier d'entreprise pour les artisans. Les garagistes, les entreprises dans le BTP (...) ont des besoins spécifiques de grandes surfaces avec des prescriptions règlementaires en matière de gestion des huiles de vidanges ... Ces besoins n'apparaissent pas ni dans la requalification de la zone de Fortyl, ni dans les objectifs affichés pour la future zone d'activité.

Il rappelle qu'aujourd'hui la commune de Goyave, c'est 430 artisans, et le plus fort taux de création d'entreprise artisanale de la CANBT, en 2014. Si l'on parle de promouvoir une économie au sein de Goyave, il serait donc judicieux de permettre aux artisans, qui constituent un poids important de l'économie goyavienne, d'exercer leur activité ou de s'installer à des coûts raisonnables.

Il enverra les besoins foncier chiffrés à la commune et au bureau d'étude afin qu'ils puissent être pris en compte dans le PADD.

> La commune précise qu'une OAP sera réalisée sur cette zone d'activité. Ce sera donc l'occasion de préciser les activités projetées et donc d'intégrer les besoins en foncier pour des activités artisanales.

Mme Melfort précise que cette nouvelle zone d'activité devra quand même être en complémentarité avec la ZAC de Fromager sur Capesterre BE, qui prévoit des espaces destinés aux artisans.

Elle explique également que l'OAP sur la zone d'activité pourra peut-être proposer des pourcentages en matière de types d'entreprises à installer.

M. Ramsamy explique que la zone de Fromager sous-estime les besoins fonciers pour les artisans.

M. Parize souhaiterait connaître le nombre de demandes d'installation d'artisans sur Goyave ? M. Ramsamy précise qu'il existe une association artisanale sur Goyave qui peut donner ce type de renseignements.

M. Kancel précise que cette future zone d'activité devra s'appuyer sur une diversification des activités, mais il faut s'assurer de l'organisme qui choisira les entreprises qui pourront s'installer.

Par ailleurs, il explique qu'une zone d'activité, pour fonctionner, nécessite une locomotive commerciale (moyenne ou grande surface alimentaire par exemple). Celle-ci étant déjà bien ancrée sur la zone de Fortyl et au vu de la proximité des deux zones, peut-être faudrait-il penser un accès (autre que la RN1) entre ces deux zones, afin que la locomotive commerciale présente sur la ZAC de Fortyl fonctionne également pour la future zone d'activité.

Sur le secteur touristique

M. Haliar (?) explique qu'il n'y a pas de camping aujourd'hui à l'échelle de la Guadeloupe. On évoque constamment les gîtes ruraux, mais la pratique du camping est bien ancrée, pourquoi ne pas l'encadrer en proposant une zone dédiée au camping sur la zone de la Petite Caraïbes ? Cette zone semble très judicieuse, à proximité du bourg ou du sentier littoral qui mène d'une part à la plage et d'autre part au port de Goyave.

> Le bureau d'étude alerte les personnes publiques associées présentes en précisant que cette zone de la Petite Caraïbes est en zone inondable. Il s'interroge également sur le classement d'un tel équipement dans le zonage du PLU : zone naturelle touristique, zone agricole touristique ou encore zone urbaine (du fait de la présence d'équipements tels que sanitaires ...) ?

Concernant cette problématique d'inondation de la zone, plusieurs personnes publiques associées estiment qu'un camping propose plutôt des aménagements légers qui peuvent entrer en cohérence avec les prescriptions sur ce secteur de la Petite Caraïbes.

M. Roy (ONF) précise qu'il existe des exemples de campings installés sur des terres agricoles par des agriculteurs qui souhaitent se diversifier ou rentabiliser un terrain non exploitable directement en proposant un espace de camping.

Mme Melfort précise que si cet équipement doit être situé en zone naturelle, la CDPENAF aura un avis à émettre.

5- Échanges sur l'évaluation environnementale

Sur l'articulation des projets

M. Roy (ONF) rappelle qu'il serait vraiment judicieux que le projet de territoire de la commune de Goyave soit véritablement cohérent avec les projets sur les autres territoires. L'objectif, aujourd'hui, n'étant pas de faire entrer des territoires en concurrence mais bien qu'ils fonctionnent ensemble car les habitants dans leur vie quotidienne fonctionnent à l'échelle de bassin de vie et pas seulement au sein d'une même commune.

Il prend l'exemple du projet du port, l'objectif aujourd'hui est de mutualiser. À ce titre il s'interroge sur la vocation finale de ce port : plaisance, pêche, taxi ?

> La commune précise que ce port est inscrit au SAR, et qu'il s'intègre dans un projet plus global de revalorisation de toute la zone de l'ancien bourg actuellement classé en RHI.

Par ailleurs, le PLU est tenu de prendre en compte les schémas supra-communaux mais également l'avis des PPA dont la CANBT fait partie. A ce titre, elle peut réajuster les projets communaux au regard des ambitions intercommunales.

Sur les nuisances sonores

M. Haliar rappelle que Goyave fait partie de la carte blanche en matière de nuisances sonores.

Sur la gestion des risques

Mme Véron se demande si le projet est en cohérence avec le PGRI qui prescrit le respect des zones d'expansion des crues.

Sur le schéma des carrières

Mme Melfort rappelle qu'il faudra prendre en compte le schéma des carrières dans le PLU.

6- Suite à prévoir et échéances

Des réunions thématiques pourront être proposées, notamment lors de l'élaboration des OAP.

Une présentation générale sera prévue au cours du second semestre 2016 après la phase de traduction réglementaire.

7- Conclusion de M. Plumain (DGS)

Validation du compte-rendu :

Date :

Date : 21 DEC. 2015

Le Maire
Ferdyn LOUISY



Le Mandataire
URBIS


Imm. SCI FUTUR
706 Rue H. Becquerel prolongée
ZI de Jarry - 97122 BAIE-MAHAULT
Té : 0590 38 69 69 - Fax : 0590 38 70 70
Siren : 424 010 361 - APE : 8299Z



Commune de GOYAVE
ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

COMPTE RENDU N°11
RÉUNION PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

Date : 04 mai 2016

Durée : 09h40 – 12h30

Lieu :Mairie de Goyave

Date d'établissement du compte-rendu : 9 mai 2016

Participants :

Organisme	Nom/Rôle	P	A	E	D	Téléphone	Email
COMMUNE DE GOYAVE							
ELUS	LOUISY Ferdy Maire	X			X		
	CITRONNELLE Dartagnan Adjoint au Maire – Commission PLU	X			X	0690564696	
	DONNET Luc Adjoint au Maire – Commission PLU			X	X	0690572428	lucdonnet@voila.fr
	JOSEPHINE Lucien Conseiller municipal – Commission PLU	X			X	0690912947	
ADMINISTRATIFS	PLUMAIN Patrick DGS Commune	X			X	0690312585	patrick.plumain@villedegoyave.fr
	ARAMINTHE Philippe Pôle AUEST	X			X	0590959111 0690710934	philippe.araminthe@villedegoyave.fr
ASSOCIATION DES SERVICES DE L'ETAT							
DEAL	MELFORT Suzy	X			X	0590994363	suzy.melfort@developpement-durable.gouv.fr
	FELICITE Marc	x			X	0590604086	marc.felicite@developpement-durable.gouv.fr
	HALIAR Daniel	X			X	0690807828 0590988390	daniel.haliar@developpement-durable.gouv.fr
	VERON Isabelle	X			X	0690816604	isabelle.veron@developpement-durable.gouv.fr
DAAF	GAINARD Gerty	X			X	0590990926	gerty.gainard@agriculture.gouv.fr
	PARIZE Chantal	X			X	0590990927	chantal.parize@agriculture.gouv.fr
CONSERVATOIRE DU LITTORAL	LIZOT Pierrick	X			X	0690634206	p.lizot@conservatoire-du-littoral.fr
Autres services			X		X		
AUTRES PPA							
CONSEIL REGIONAL			X		X		
CONSEIL GENERAL			X		X		
CANBT			X		X		
CASBT			X		X		
CCIG	KANCEL Ludovic	X			X	0590937669	l.kancel@guadeloupe.cci.fr
CHAMBRE DES METIERS	RAMSAMY Willy	X			X	0590808673	wramsamy@cmguadeloupe.org
CHAMBRE AGRICULTURE	SOUBHAN Stéphane	X			X	0590251723 0690610617	soubdhan.s@guadeloupe.chambagri.fr

Routes Guadeloupe	de	SAINT-CLAIR RANGON Stelle	X		X	0590380743 0690392316	stella.saint-clair@routesdeguaadeloupe.fr
SIAEAG		DABRICOT Dany	X		X	0690633774	dany.dabricot@siaeag.fr
PRESTATAIRES							
URBIS		VALENTIN Myriam Chargée de projet	X		X	0590386969	myriam.valentin@urbis-guaadeloupe.fr
P : Présent A : Absent E : Excusé D : Diffusion							

Ordre du jour :

- ✓ Rappel Ambitions PADD
- ✓ Présentation des OAP
- ✓ Proposition de Zonage

Déroulement :

1- Introduction de M. Patrick Plumain

2- Présentation du rappel des ambitions du PADD

DEAL

Sur l'objectif des 12 000 habitants, il serait bon de prendre en compte deux phénomènes globaux de population à l'échelle de la Guadeloupe : d'une part la stagnation de la population et d'autre part le vieillissement de la population, arguments de croissance de population peu importante à l'horizon 2030.

MAIRIE :

Goyave met en place un certain nombre de projets destinés à attirer les populations sur son territoire en favorisant la qualité du cadre de vie ...

A noter d'ailleurs, que la faible croissance de population de ces 5 dernières années tient plus à une décision communale de ne pas laisser construire des projets d'envergure sur son territoire sans avoir de vision globale du projet de territoire.

3- Présentation des Orientations d'Aménagement et de Programmation

3.1- Échanges sur l'OAP n°1 Bourg élargi (OAP 1a Centre-Bourg ; OAP 1b Centre Ancien ; OAP 1c Sainte-Claire)

DEAL :

Le PPRN s'impose au PLU. Actuellement, les PPRNs sont en cours de révision. Dans ce cadre, la commune doit mener sa réflexion sur son document d'urbanisme et sur le règlement en tenant compte de la connaissance du territoire. En ce sens, si la commune estime que certains secteurs ont été classés abusivement en secteur inconstructible au PPRN, il ne faudrait pas systématiquement inscrire ces secteurs en zone inconstructible au PLU. Il s'agit plutôt d'indiquer à la DEAL les secteurs concernés et établir en partenariat un règlement d'urbanisme adapté aux risques naturels. Il n'est pas obligatoire qu'il y ait conformité entre le zonage PPRN rouge et Zone inconstructible du PLU.

DEAL :

Question sur la nécessité de faire apparaître le zonage PPRN Rouge sur les OAP ?

ROUTES DE GUADELOUPE :

Demande de précisions sur les modalités de traitement de l'entrée de ville à Forte Ile

Réponse URBIS :

Traitement paysager avec notamment la gestion de l'affichage publicitaire

Sécurisation des déplacements en particulier pour la circulation piétonne (accotement, trottoir...)

DAAF :

Question sur la proximité des deux ronds-points sur la RN1 marquant les deux entrées de ville et des impacts sur la fluidité de la circulation sur cet axe majeur.

Réponse ROUTES DE GUADELOUPE :

Des études ont été menées sur les secteurs accidentogènes de la RN1, singulièrement de Goyave. La priorité a été donnée à Forte Ile.

CONSERVATOIRE DU LITTORAL :

Est-il prévu une base nautique dans l'aménagement de la plage de Sainte-Claire ?

Cet aménagement devra être mené en cohérence avec le projet du port et doit tenir compte de la réversibilité des équipements/installations, de la sensibilité du milieu naturel, de la présence d'une zone humide d'intérêt patrimonial. Celle-ci devrait donc être préservée pour être valorisée auprès du public.

DAAF :

L'attention est portée sur l'emprise de la zone d'activités de Sainte-Claire et sur la mobilisation de terrains agricoles qui requiert obligatoirement une compensation tant sur le plan qualitatif que quantitatif et un argumentaire précis.

Une réunion spécifique est à fixer sur le projet de zonage.

3.2- Échanges sur l'OAP n°2 Bois-Sec - Fortyl**DEAL :**

Question sur la construction de l'école de Bois-Sec ?

MAIRIE :

L'école de Bois-Sec sera construite en remplacement de l'école de la ZAC de l'aiguille, qui se trouve en PPRN rouge inondation. Il s'agit pour la commune d'anticiper les ouvertures à l'urbanisation pour offrir des possibilités de délocalisation des secteurs urbanisés à risque (comme la ZAC de l'Aiguille qui accueille une population importante et des activités), et également de prévoir la croissance de population future.

3.3- Échanges sur l'OAP n°3 Sarcelle**MAIRIE :**

Vocation sport/santé pour équilibrer les équipements sportifs et liés à la santé sur le territoire

Sport (rugby, tennis), Santé (centre médical, Massage, kiné, etc.)

Accessibilité de la RN1 (uniquement entrée) et la sortie sur la RD33

ROUTES DE GUADELOUPE :

Précise que lorsque le projet d'entrée via la RN1 sera plus approfondi, il pourra être transmis à Route de Guadeloupe pour émettre un avis sur la faisabilité d'un tel projet.

4- Présentation de la proposition de zonage**4.1- Échanges sur les zones U****DEAL :**

Non favorable à l'intitulé Uppr mais plutôt Ur pour éviter les confusions et garantir la séparation des réglementations. La création de ces zones sera explicitée dans la partie justification des choix du rapport de présentation.

Le règlement écrit du PLU encadrera l'occupation des secteurs à risque. Le règlement du PLU ne doit pas être plus prescriptif que celui du PPR.

MAIRIE :

Obligation de prévoir des terrains compte tenu des perspectives démographiques et de la nécessité d'anticiper la délocalisation de la population de la ZAC de l'Aiguille, d'autant que la commune a garanti l'emprunt pour cette ZAC.

En plus, construction du barrage de Moreau et risque houle cyclonique rouge sur le secteur du Port

DEAL :

Opération de délocalisation très compliquée sur la base du retour d'expérience de Petit-Bourg (tension foncière et financière).

Option possible d'une adaptation de la réglementation particulièrement pour les maisons individuelles sur les zones PPR inconstructibles ou très contraintes.

Pour les équipements publics, l'inconstructibilité est plus difficile à lever voire impossible.

Estimation à faire pour le nombre de population à délocaliser

MAIRIE :

Concordance de la temporalité de la révision PPRN avec PLU

4.2- Échanges sur les zones A

DAAF :

Favorable à la zone Ap (agricole à forte sensibilité naturelle)

Défavorable à la zone Ah (hameau en secteur agricole) en particulier pour les constructions illicites qui vont bénéficier de cette « régularisation ». L'existence de ces constructions peut constituer des contraintes à l'installation d'agriculteurs par ex pour le respect des distances par rapports aux élevages.

DEAL :

Le hameau pour la régularisation de constructions peut encourager les infractions de constructions sur les terres agricoles, car la population pourra simplement attendre une prochaine révision du document d'urbanisme.

DEAL :

Précisions à fournir sur la provenance des zones AU par rapport au POS.

DAAF :

Précisions à fournir sur la réaffectation des zones NB du POS en U, A et N du PLU

DEAL :

Affirmer la place du vélo dans les modes doux de déplacement tant en matière de pistes cyclables qu'en matière d'espaces de stationnement dédié autour des sites phares tels que la Plage de Sainte-Claire, le Bourg ... (pistes cyclables au niveau des OAP et prévision d'emplacement sécurisé)

SIAEAG :

Elaboration en cours du schéma d'assainissement intercommunal CANBT

Bonne cohérence entre le projet du zonage d'assainissement et le projet de développement de la commune
La nouvelle STEP est dimensionnée pour recevoir ces développements jusqu'à 2040.

Réunion de travail à fixer avec le SIAEAG pour la cohérence du PLU avec ce schéma d'assainissement, et en prévision de son annexion au PLU

5- Suite à prévoir et échéances

- Réunion de travail Mairie – Urbis sur le zonage – Lundi 9/05/16 à 11h30 en Mairie
- Réunion de concertation publique sur le zonage – Mercredi 11/05/16 à 18h
- Réunion de travail avec la DAAF – Mardi 17/05/16 à 10h00 à la DAAF
- Réunion de travail avec le SIAEAG – En attente proposition de dates du syndicat
- Transmission du projet global du PLU à l'Association des Services de l'Etat au plus tard le 30/05/2016 pour transmission aux PPA
- Arrêt du Projet PLU – Fin juin 2016

6- Conclusion de M. Le Maire

Validation du compte-rendu :

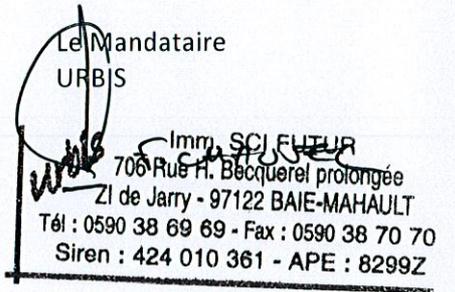
Date : 24/05/16

Le Maire
Ferdyn LOUISY



Date : le 11 Mai 2016

Le Mandataire
URBIS



Imm. SCI FUTUR
706 Rue H. Bécquerel prolongée
ZI de Jarry - 97122 BAIE-MAHAULT
Tél : 0590 38 69 69 - Fax : 0590 38 70 70
Siren : 424 010 361 - APE : 8299Z



- ANNEXE N°5 -

FACTURES COMMUNIQUÉ RCI

Communiqué

N°201412171495

GOYAVE - COMMUNE
SERVICE COMPTABILITE BOURG
97128 GOYAVE

Goyave - Commune



Radio Caraïbes

Avis créé le 9 déc. 2014 à 12h03 par "vanessa", vanessa , dernière modif. le 6 juin 2016 à 11h07

GOYAVE - COMMUNE : communiqué:

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU), le maire de goyave, ferdy LOUISY invite la population à une grande réunion d'information, le vendredi 12 décembre à 18h à l'hôtel de ville.

Document stratégique pour le développement de goyave, le PLU définit les zones et les types d'aménagements en fonction de la nature du sol et des projets des administrés et des partenaires privés ou publics.

La participation de tous est donc requise pour élaborer ensemble cet outil indispensable au développement cohérent et équilibré de la commune sur les quinze prochaines années.

Mr le maire rappelle qu'un registre de concertation publique est également mis à disposition de la population afin de consigner ses observations et ce depuis le 1er décembre 2014.

Prix 338,01€ TTC

	Diffusions	Premium
mar. 9 déc. 14:	Midi, Soir	
mer. 10 déc. 14:	Midi, Soir	Matin
jeu. 11 déc. 14:	Midi, Soir	Matin
ven. 12 déc. 14:	Midi	Matin

Bon pour certification diffusion

RCI GUADELOUPE
SAS au capital de 185.350 €
Grand-Camp - La Rocade - BP 40
97151 POINTE-A-PITRE CEDEX
Tél. : 0590 83 96 96 - Fax : 0590 83 96 97
Siret : 342 705 050 00033 - APE : 6010Z

Communiqué

N°20165186000

GOYAVE - COMMUNE
SERVICE COMPTABILITE BOURG
97128 GOYAVE

Goyave - Commune



Radio Caraïbes

Avis créé le 4 mai 2016 à 14h05 par "vanessa", vanessa , dernière modif. le 6 juin 2016 à 11h08

Prix 748,01€ TTC

Diffusions	Premium
mer. 4 mai 16:	Midi, Soir
jeu. 5 mai 16:	Matin, Midi, Soir
ven. 6 mai 16:	Matin, Midi, Soir
sam. 7 mai 16:	Matin, Midi, Soir
dim. 8 mai 16:	Matin, Midi, Soir
lun. 9 mai 16:	Matin, Midi, Soir
mar. 10 mai 16:	Matin, Midi, Soir
mer. 11 mai 16:	Matin, Midi

GOYAVE - COMMUNE : communiqué:

Dans le cadre de la finalisation du Plan Local d'Urbanisme, le Maire de Goyave, Ferdy LOUISY, invite la population à venir s'informer et s'exprimer sur le développement et l'urbanisation de son territoire. Cette réunion aura lieu mercredi 11 mai 2016, à 18 h, à l'Hôtel de Ville de Goyave.

Le Plan Local d'Urbanisme permettra à la Ville de Goyave de définir et de matérialiser les grandes stratégies de développement du territoire pour les 20 prochaines années.

Bon pour certification diffusion

RCI GUADELOUPE
SAS au capital de 185.350 €
Grand-Camp - La Rocade - BP 40
97151 POINTE-A-PITRE CEDEX
Tél. : 0590 83 96 96 - Fax : 0590 83 96 97
Siret : 342 705 050 00017 - APE : 922 A



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE GOYAVE

N° de la
délibération :
2017- 03 - 05
Objet de la
délibération :

APPROBATION DU
PLAN LOCAL
D'URBANISME DE LA
VILLE DE GOYAVE

Nombre de membres

29

Nombre de membres

en exercice :

29

Nombre de
présents :

19

Nombre d'absents :

5

Nombre d'absents

excusés :

3

Nombre de
pouvoirs :

3

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOYAVE, légalement convoqué le 17 mars 2017, s'est réuni à la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Ferdy LOUISY, Maire de la Commune

Etaient présents :

MM. : Ferdy LOUISY - Daniel PETRIS - Michel CATHERINE – Mme Marelyne VARO – M. Dartagnan CITRONNELLE – Mme Edmée CALVAIRE – M. Luc DONNET – Mmes Geneviève GAMER (arrivée à 18h48) – Chantal REGENT – Ghislaine LAFLEUR – MM. Jean-Yves BUDON – Lucien JOSEPHINE – Philippe TARER – Félix EMMANUEL – Mme Nathalie SINITAMBIRIVOUTIN – MM. Fernand BETHY - Antoine SAHAÏ (arrivée à 19h01) – Mme Léone FORTUNE – M. Rémy SENNEVILLE – Mmes Maryse CITRONNELLE – Elisabeth DANICAN

Etaient absents excusés :

Mme Marielle LAROCHELLE (pouvoir à Mme Edmée CALVAIRE) - Mme Cathia ARISTEE (pouvoir à M. Michel CATHERINE) – MM. Patrick BROCHANT (pouvoir à M. Ferdy LOUISY)

Etaient absents :

MM. : Rosan LABIRIN – Farnèze ADONAI - Mme Suzy LAPIERRE DE MELINVILLE – M. Achille ADONAI – Mme Célia PAULIN

Conformément à l'article L. 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Marelyne VARO** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N° 2017-03-05

OBJET : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE GOYAVE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-17,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 151-1 et suivants, L.153-1 et suivants, R.153-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal n°3 du 13 décembre 2012 de prescription du plan local d'urbanisme fixant les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et les modalités de la concertation de la population ;

Vu le conseil municipal du 22 septembre 2015 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2016-08-05 du 09 août 2016 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet du plan local d'urbanisme ;

Vu l'arrêté n°2016/355/URBA/HAB/FISC/10 novembre 2016 portant ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Vu les avis des services consultés, conformément aux articles L. 104-6 et L.153-16 du Code de l'Urbanisme ;

Vu l'avis favorable avec recommandations de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers en date du 9 novembre 2016,

Considérant que les modifications au projet de Plan Local d'Urbanisme suite aux observations formulées pendant l'enquête publique, suite aux avis des Personnes Publiques Associées, de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, et de l'Autorité environnementale ont été apportées et exposées à l'assemblée délibérante ;

Considérant que les évolutions du projet après arrêt ne remettent pas en cause l'économie générale du projet et procèdent intégralement des résultats de l'enquête et des consultations opérées,

Considérant que le PLU, tel qu'il est présenté au conseil municipal, est prêt à être approuvé,

APRES EN AVOIR DEBATTU,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

(2 abstentions : M. Rémy SENNEVILLE, Mme Maryse CITRONNELLE)

Article 1 : d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Goyave tel qu'il est annexé à la présente délibération,

Article 2 : de procéder à l'affichage de cette présente délibération en Mairie durant un mois, d'insérer mention de cet affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,

Article 3 : de procéder à la publication de cette présente délibération au recueil des actes administratifs de la commune,

Article 4 : de donner mandat à Monsieur le Maire pour suivre l'exécution de la présente délibération et de l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire

Article 5 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Article 6 : Monsieur le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération deviendra exécutoire en vertu de l'article L. 153-24 du code de l'urbanisme :

- à l'issue d'un délai d'un mois à compter de sa transmission au Préfet de Guadeloupe, sauf si le Préfet demande que des modifications y soient apportées ;
- après l'accomplissement des formalités d'affichage et de mention de cet affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le Préfet de Guadeloupe dispose d'un délai d'un mois pour notifier par lettre motivée à la commune, les modifications qu'il estime nécessaire d'apporter au plan conformément à l'article L. 153-25 du code de l'urbanisme. Auquel cas, le PLU ne devient exécutoire qu'après l'intervention, la publication et la transmission à la Préfecture des modifications demandées.

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie de Goyave aux jours et heures habituels d'ouverture.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture leet publication ou notification du

Le Maire,

Ferdy LOUISY

